

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

25 mai 2024 | 9 h 30 – 11 h (HC)

Réunion hybride : Hôtel Fort Garry, Winnipeg (Manitoba) | Zoom

Se reporter au [Règlement administratif](#)

1. Ouverture de la réunion et présentations – N. Hill, présidente 2023-2024, Ingénieurs Canada																											
2. Adoption de l'ordre du jour – N. Hill (pages 1 à 2) <i>QUE l'ordre du jour de l'assemblée soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.</i>																											
3. Approbation du procès-verbal – N. Hill (pages 3 à 6) <i>QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 27 mai 2023 soit approuvé.</i>																											
4. Comptes rendus de 2023 – G. McDonald et D. Nedohin-Macek 4.1 Rapport annuel d'Ingénieurs Canada (pages 7 à 26) 4.2 Rapport annuel de rendement stratégique (pages 27 à 46) 4.3 États financiers audités (pages 47 à 65)																											
5. Désignation des auditeurs – D. Nedohin-Macek (pages 66 à 67) <i>QUE Raymond Chabot Grant Thornton soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2024.</i>																											
6. Cotisation par personne pour 2026 – D. Nedohin-Macek (pages 68 à 69) <i>QUE la cotisation par personne pour 2026 soit fixée à 10 \$ par inscrit.</i>																											
7. Plan stratégique 2025-2029 – N. Hill (pages 70 à 81) <i>QUE le Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada soit approuvé.</i>																											
8. Élection des administrateurs et administratrices – N. Hill (pages 82 à 83) <i>QUE les administratrices et administrateurs suivants soient élus au conseil pour les mandats indiqués ci-dessous :</i>																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom du candidat ou de la candidate</th> <th>Province/Territoire</th> <th>Mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Christopher Dixon</td> <td>Yukon</td> <td>2024-2027</td> </tr> <tr> <td>Ann English (administratrice actuelle)</td> <td>Colombie-Britannique</td> <td>2024-2027</td> </tr> <tr> <td>Lisa Doig</td> <td>Alberta</td> <td>2024-2027</td> </tr> <tr> <td>Anjum Mullick (poste vacant à doter)</td> <td>Alberta</td> <td>2024-2026</td> </tr> <tr> <td>Andrew (Drew) Lockwood</td> <td>Saskatchewan</td> <td>2024-2027</td> </tr> <tr> <td>Jitendra Paliwal</td> <td>Manitoba</td> <td>2024-2027</td> </tr> <tr> <td>Marisa Sterling</td> <td>Ontario</td> <td>2024-2027</td> </tr> <tr> <td>Arjan Arenja</td> <td>Ontario</td> <td>2024-2027</td> </tr> </tbody> </table>	Nom du candidat ou de la candidate	Province/Territoire	Mandat	Christopher Dixon	Yukon	2024-2027	Ann English (administratrice actuelle)	Colombie-Britannique	2024-2027	Lisa Doig	Alberta	2024-2027	Anjum Mullick (poste vacant à doter)	Alberta	2024-2026	Andrew (Drew) Lockwood	Saskatchewan	2024-2027	Jitendra Paliwal	Manitoba	2024-2027	Marisa Sterling	Ontario	2024-2027	Arjan Arenja	Ontario	2024-2027
Nom du candidat ou de la candidate	Province/Territoire	Mandat																									
Christopher Dixon	Yukon	2024-2027																									
Ann English (administratrice actuelle)	Colombie-Britannique	2024-2027																									
Lisa Doig	Alberta	2024-2027																									
Anjum Mullick (poste vacant à doter)	Alberta	2024-2026																									
Andrew (Drew) Lockwood	Saskatchewan	2024-2027																									
Jitendra Paliwal	Manitoba	2024-2027																									
Marisa Sterling	Ontario	2024-2027																									
Arjan Arenja	Ontario	2024-2027																									

	<i>M. Jean-Luc Martel</i>	<i>Québec</i>	<i>2024-2027</i>
	<i>Elliott Coles</i>	<i>Î.-P.-É</i>	<i>2024-2027</i>
	<i>Darlene Spracklin-Reid (administratrice actuelle)</i>	<i>Terre-Neuve</i>	<i>2024-2027</i>
9.	Prochaine assemblée annuelle des membres		
	<ul style="list-style-type: none"> • 23 mai 2025 (Vancouver, BC) 		
10.	Clôture		

Procès-verbal de la 187^e assemblée annuelle des membres (AAM)

Le 27 mai 2023 de 9 h 30 à 10 h 10 (HA)

Réunion hybride

En personne : Hôtel Halifax Marriott Harbourfront, Halifax (Nouvelle-Écosse) | Zoom

Membres présents :	
APEGA – M. Plante, présidente AIGNB – R. Roy, président APEGS – G. Vogelsang, président Engineers & Geoscientists BC – M. Adams, président Engineers Geoscientists MB – M. Gregoire, mandataire Engineers Nova Scotia – D. Pothier, présidente	Engineers PEI – M. Perry, mandataire Engineers Yukon – S. Sternbergh, présidente OIQ – S. Larivière-Mantha, présidente PEGNL – M. Fewer, mandataire PEO – N. Colucci, mandataire
Membres absents :	
NAPEG – M. Williams, présidente	
Administratrices et administrateurs de 2022-2023 présents :	
K. K. Baig, présidente 2022-2023, OIQ N. Hill, présidente élue 2022-2023, PEO D. Chui, président sortant 2022-2023, PEO A. Arenja, PEO M. Belletete, OIQ C. Bellini, PEO G. Connolly, Engineers PEI C. Cumming, Engineers Nova Scotia S. Jha, NAPEG	T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB M. Rose, AIGNB D. Spracklin-Reid, PEGNL M. Sterling, PEO N. Turgeon, OIQ J. Van der Put, APEGA M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC
Candidats administrateurs et administratrices présents :	
H. Kennedy, APEGA	T. Kirkby, PEO
Observateurs présents :	
D. Abrahams, membre du personnel de PEO L. Daborn, cheffe de la direction, AIGNB S. Holmes, directrice générale, APEGS K. King, directrice générale, Engineers Yukon P. Klink, présidente, BCAPG	P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia S. Perruzza, chef de la direction, OSPE J. Samaras, directeur, Manuvie H. Yang, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC
Membres du personnel présents :	
J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil T. Boucher, gestionnaire, Services aux membres J. Chou, coordonnatrice de la gouvernance L. Go, avocat général et secrétaire général G. McDonald, chef de la direction R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires C. Roy, associée, Services aux membres J. Sendrowicz, spécialiste en planification, événements et conduite du changement J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle M. Warken, gestionnaire, BCAPG

1. Ouverture de la réunion et présentations

K. Baig ouvre l'assemblée annuelle des membres (AAM) à 9 h 34 (HA). Elle accueille les participant.e.s et reconnaît le territoire ancestral. Les membres d'IC, les administrateurs et administratrices du conseil et les chefs de direction sont présentés.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été distribué à l'avance.

Motion des membres 2023-05-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

3. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal a été distribué l'avance. Aucune question n'est soulevée.

Motion des membres 2023-05-2D

Présentée et appuyée

QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 28 mai 2022 soit approuvé.

Adoptée

4. Rapports de 2022

G. McDonald présente les rapports annuels, distribués à l'avance avec le cahier de travail.

4.1. Rapport annuel d'Ingénieurs Canada

Aucune discussion n'a lieu.

4.2. Rapport annuel de rendement stratégique

Aucune discussion n'a lieu.

4.3 États financiers audités

A. Arenja, président du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), présente les documents qui ont été distribués à l'avance. Aucune discussion n'a lieu.

5. Nomination des auditeurs

K. Baig présente la nomination des auditeurs, distribuée à l'avance avec le cahier de travail.

Motion des membres 2023-05-3D

Présentée et appuyée

QUE Raymond Chabot Grant Thornton soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2023.

Adoptée

6. Cotisation par personne pour 2024

A. Arenja présente la recommandation concernant la cotisation par personne. Les commentaires suivants sont formulés :

- Engineers Nova Scotia soulève la question de savoir si la recommandation concernant la cotisation par personne tenait compte du fait que PEO devienne un partenaire d'affinité. Il est souligné que le fait que PEO ne participe pas au programme d'affinité avait été pris en considération.
- PEGNL soulève la question de savoir si la potentielle augmentation importante des frais de déplacement à la suite de la décision du conseil d'administration du 26 mai avait été anticipée et prise en compte dans la recommandation concernant la cotisation par personne. Il est confirmé que selon une analyse, l'incidence des voyages en classe Affaires d'une durée de plus de 4 heures pour chaque vol serait d'environ 300 000 \$, ce qui était abordable même au moment où l'on ne savait pas que PEO participerait au programme d'affinité. Engineers Nova Scotia fait remarquer que l'empreinte carbone n'avait pas été prise en considération au moment de la décision d'approuver les frais de déplacement.

Motion des membres 2023-05-4D

Présentée et appuyée

QUE la cotisation par personne pour 2024 demeure à 8 \$ par inscrit.

Rejetée, avec les votes suivants :

APEGA – M. Plante, présidente	Contre
APEGNB – R. Roy, président	Contre
APEGS – G. Vogelsang, président	Contre
Engineers & Geoscientists BC – M. Adams, président	Pour
Engineers Geoscientists MB – M. Gregoire, mandataire	Pour
Engineers Nova Scotia – D. Pothier, présidente	Contre
Engineers Geoscientists MB – M. Gregoire, mandataire	Contre
Engineers Yukon – S. Sternbergh, présidente	Contre
OIQ – S. Larivière-Mantha, présidente	Pour
PEGNL – M. Fewer, mandataire	Contre
PEO – N. Colucci, président	Pour

7. Modification du Règlement administratif

D. Pothier présente la proposition de modification au Règlement administratif d'Ingénieurs Canada qui avait été présenté par les quatre organismes de réglementation de l'Atlantique. On était d'avis que le règlement administratif actuel contredisait les principes directeurs d'Ingénieurs Canada et n'appuyait pas l'harmonisation de la réglementation de la profession au Canada. De même, la préoccupation était que bien qu'Ingénieurs Canada prône l'équité et de l'inclusion, l'organisme ne parvient pas à un consensus concernant le fait que tous les membres doivent avoir une voix égale, peu importe le nombre d'inscrits. Les commentaires suivants sont formulés :

- PEGNL indique qu'il y a douze organismes de réglementation et que tous devraient avoir le même poids.

- Engineers & Geoscientists BC, Engineers Yukon, Engineers Geoscientists MB, l'AIGNB, l'APEGS, Engineers PEI, OIQ, et l'APEGA soutiennent un examen de la gouvernance en vue d'étudier le type de représentation qui convient le mieux.

Motion des membres 2023-05-5D

Présentée et appuyée

(a) QUE le terme et la définition de la « Majorité des 2/3-60 % » à l'article 1.1 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soient supprimés et remplacés par ce qui suit :

« Majorité des 3/4 » signifie qu'une résolution est approuvée par au moins les trois quarts des membres votants ».

Retirée

8. Élection des administrateurs et administratrices

K. Baig présente la liste de candidats figurant à l'ordre du jour. Aucune question n'est soulevée.

Motion des membres 2023-05-7D

Présentée et appuyée

QUE les administratrices et administrateurs suivants soient approuvés pour les mandats indiqués ci-dessous :

Nom de l'administrateur/administratrice	Province/Territoire	Mandat
Tim Joseph	Alberta	2023-2026
Heather Kennedy	Alberta	2023-2026
Sudhir Jha	Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	2023-2026
Nancy Hill	Ontario	2023-2025
Tim Kirkby	Ontario	2023-2026
Sophie Larivière-Mantha	Québec	2023-2026
Menelika Bekolo Mekomba	Québec	2023-2026
Nicolas Turgeon	Québec	2023-2026

Adoptée

9. Prochaine assemblée annuelle des membres

La prochaine AAM est prévue le 25 mai 2024, à Winnipeg (Manitoba).

10. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 10 h 10 (HE).

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport annuel d'Ingénieurs Canada et Rapport annuel de rendement stratégique		4.1 et 4.2
Objet :	Recevoir le Rapport annuel d'Ingénieurs Canada et le Rapport annuel de rendement stratégique 2023	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

- Il est habituel pour les sociétés et organisations de soumettre à leurs membres, lors de leur assemblée annuelle, des exemplaires de leur rapport annuel, à titre d'information.

État d'avancement

- Le Rapport annuel d'Ingénieurs Canada (le « Rapport annuel ») est un document destiné au public qui fait le point sur les travaux opérationnels et stratégiques réalisés en 2023.
- Le Rapport annuel de rendement stratégique expose comment le conseil d'Ingénieurs Canada et ses subordonnés directs progressent dans la réalisation des résultats et des objectifs définis dans le Plan stratégique 2022-2024. Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2024, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé le Rapport annuel de rendement stratégique 2023 en vue de sa distribution aux membres, à titre d'information, à l'assemblée annuelle des membres (AAM) de 2024.

Prochaines étapes

- Le Rapport annuel sera communiqué aux publics cibles d'Ingénieurs Canada par le biais du bulletin Parlons génie et au moyen de promotion sur les réseaux sociaux.

Annexes

- **Annexe 1** : Rapport annuel
- **Annexe 2** : Rapport annuel de rendement stratégique



Rapport annuel 2023



Mot de la présidente



La collaboration est intrinsèquement ancrée dans le travail d'Ingénieurs Canada, et 2023 a souligné la nécessité et la valeur de partenariats solides. Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins de nouveaux progrès technologiques, d'une intensification des indicateurs des changements climatiques et de plusieurs changements réglementaires. Compte tenu de la prévalence de telles transformations dans notre société et notre profession, l'uniformité des pratiques et des processus concernant le génie au Canada est impérative. L'ampleur et la profondeur des activités qui ont eu lieu au cours de la dernière année sont décrites dans le présent rapport. Je profite de l'occasion pour souligner de quelle façon nous avons tiré parti de cette collaboration dans plusieurs domaines importants.

Dans le but de renforcer l'harmonisation et la collaboration entre les organismes de réglementation du génie, nous avons tenu des consultations individuelles avec eux pour déterminer les possibilités et les obstacles à cet égard. Nous avons entendu un grand enthousiasme en faveur de la collaboration et de l'harmonisation dans tout le pays. Par la suite, nous avons rédigé un Énoncé de collaboration — un document solidifiant l'engagement des organismes de réglementation dans un partenariat à long terme —, qui doit être signé par ces derniers en 2024.

En même temps, le projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) a adopté une approche riche et collaborative pour examiner le système d'agrément existant, comprendre comment il répond aux besoins actuels et envisager comment il peut tracer une nouvelle voie à suivre pour l'avenir de la profession. Les jalons de 2023 ont été marqués par deux événements de mobilisation importants qui ont réuni des membres du milieu du génie, Ingénieurs Canada, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada et des organismes de réglementation du génie. Le fait de continuer à faire participer des voix nouvelles et expérimentées au projet s'avère inestimable pour comprendre les améliorations possibles au système canadien d'agrément.

Ensemble, nous avons fait un grand pas dans notre initiative 30 en 30 pour faire croître la représentation des femmes dans le domaine du génie. En plus de trois séances virtuelles, nous avons organisé la conférence annuelle 30 en 30 avec des séances préparatoires à notre première conférence en personne à Halifax — un rassemblement des champion.ne.s 30 en 30 et de chefs de file de la profession d'ingénieur qui travaillent activement à l'équité entre les genres. La conférence a rassemblé 140 participant.e.s pour bien comprendre et communiquer leurs idées concernant l'équité, la diversité et l'inclusion dans les milieux de travail du génie.

S'inspirant de nombreux concepts et points de vue créatifs, nous avons lancé la campagne Construire l'avenir, une campagne nationale visant à inspirer la population du Canada à élargir sa perception des ingénieurs. La campagne a généré plus de 235 millions d'expositions à la télévision et sur les plateformes numériques. Avec une telle visibilité, j'ai hâte d'observer l'effet durable de cette campagne en cette année 2024.

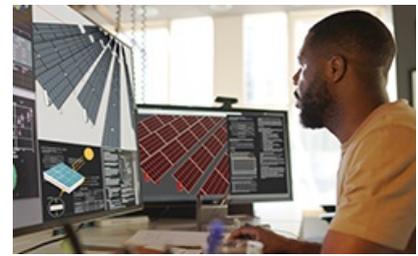
En 2023, nous avons confirmé qu'une communauté du génie prospère dépend de la collaboration. La fusion de nos idées, de nos compétences, de nos connaissances et de nos points de vue constitue une force. Elle stimule l'innovation et la créativité en plus de nous aider à relever les défis de notre profession. Continuons de promouvoir et de favoriser la collaboration tout au long du chemin que nous parcourons au sein du paysage changeant de notre profession.



Priorité stratégique 1.1 : Examiner et valider le but et la portée de l'agrément



Priorité stratégique 1.2 : Renforcer la collaboration et l'harmonisation



Priorité stratégique 1.3 : Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie



Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30



Priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice



Priorité stratégique 3.1 : Maintenir notre engagement envers l'excellence



Objectif fondamental 1 : Agrément



Objectif fondamental 2 : Relations avec les organismes de réglementation



Objectif fondamental 3 : Services et outils



Objectif fondamental 4 : Programmes nationaux



Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral



Objectif fondamental 6 : Suivi, recherches et conseils



Objectif fondamental 7 : Mobilité internationale



Objectif fondamental 8 : Promotion et rayonnement



Objectif fondamental 9 : Diversité et inclusion



Objectif fondamental 10 :
Protection des marques
officielles



États financiers

Priorité stratégique 1.1 : Examiner et valider le but et la portée de l'agrément

Ingénieurs Canada révise en profondeur le système d'agrément dans le cadre du projet intitulé Avenir de l'agrément en génie (AAG). Nous examinons les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, la collaboration avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour voir s'il y a une volonté d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice et de mettre à jour le but de l'agrément.



En 2023, nous avons élaboré des concepts concernant le but de l'agrément et l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. Diverses options ont été étudiées au moyen de simulations virtuelles qui ont mobilisé plus de 80 personnes du milieu du génie. Les résultats des simulations et les renseignements recueillis précédemment, comme les rapports d'analyse comparative, ont servi à rédiger ces concepts préliminaires.

De septembre à novembre, ces concepts ont été communiqués aux organismes de réglementation de tout le pays, à Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) lors de consultations en personne qui avaient pour objectif de recueillir des commentaires sur les concepts, les possibilités et les défis qu'ils présentent et d'avoir une compréhension solide des grandes questions entourant les changements par rapport au système actuel. Plus d'information sur cette priorité stratégique est disponible dans le site Avenir de l'agrément en génie.

En 2024, nous ferons une compilation des points à retenir concernant les plus récents engagements avec les organismes de réglementation, DDIC, le BCAPG et le BCCAG, ainsi qu'aux mesures prises dans le cadre du projet en 2024 en vue de produire le rapport final sur la voie à suivre. La mise en œuvre de ce travail continuera dans le Plan stratégique 2025-2029.

Priorité stratégique 1.2 : Renforcer la collaboration et l'harmonisation

Une partie de notre mandat consiste à agir comme intermédiaire entre les organismes de réglementation du génie. Afin d'obtenir un engagement à long terme en ce qui touche la collaboration et l'harmonisation en matière de réglementation, nous travaillons avec les organismes de réglementation, pour signer un énoncé qui officialisera leur engagement à collaborer dans les domaines de réglementation. Nous cherchons également à déterminer les domaines de réglementation qui pourraient faire l'objet d'une harmonisation pancanadienne.

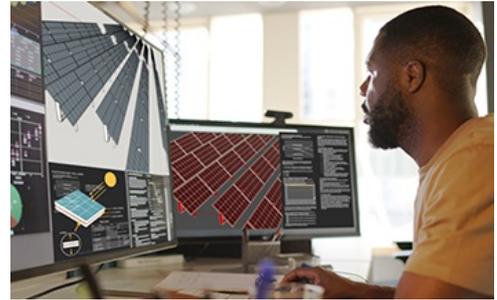


En 2023, nous avons tenu des consultations individuelles avec les organismes de réglementation pour déterminer s'il y avait un intérêt pour l'harmonisation à l'échelle du pays. Non seulement avons-nous confirmé leur volonté de collaborer, mais nous avons aussi cerné des domaines de réglementation possibles pour les prochaines années. De plus, nous avons consulté les président.e.s et les chefs de la direction au cours de l'automne pour rédiger les fondements de l'énoncé de collaboration. Enfin, nous avons rédigé une ébauche d'énoncé de collaboration que nous avons envoyée aux organismes de réglementation pour consultation.

En 2024, nous nous attendons à ce que les membres signent l'énoncé de collaboration. Nous commencerons également à travailler aux domaines d'intérêt cernés par les organismes de réglementation. Enfin, dans le cadre du plan stratégique 2025-2029, nous officialiserons un mécanisme visant à sélectionner les prochains domaines d'harmonisation de la réglementation.

Priorité stratégique 1.3 : Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie

Le nombre de disciplines du génie continue d'augmenter et ces dernières, d'évoluer. Ingénieurs Canada soutient les organismes de réglementation en leur fournissant de l'information sur les domaines nouveaux et contemporains d'exercice du génie et sur les domaines d'exercice se chevauchant. Cette année, nous avons publié un nouveau document de recherche réglementaire sur le génie énergétique. Nous avons également fait la promotion du rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux existants et nouveaux, et ce, grâce à nos efforts de représentation auprès du gouvernement fédéral.



En 2024, nous publierons un deuxième document de recherche sur l'apprentissage machine et science des données. Nous publierons également un nouvel énoncé de principe national sur le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice du génie.

Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30

Depuis de nombreuses années, Ingénieurs Canada est à l'avant-garde des efforts visant à faire croître la représentation et le maintien en poste des femmes en génie. En 2014, nous avons lancé l'initiative nationale 30 en 30, qui fixe l'objectif voulant que 30 % des ingénieurs nouvellement diplômés soient des femmes d'ici 2030. Au cours des cinq dernières années, le nombre de femmes inscrites à des programmes de premier cycle en génie et qui obtiennent leur diplôme continue d'augmenter. Le nombre d'ingénieures nouvellement diplômées a également augmenté au cours des cinq dernières années, ainsi que le nombre de femmes dans la profession. Aujourd'hui, elles représentent 15 % de la profession, comparativement à 13,5 % il y a cinq ans. Elles représentent également 19,2 % des ingénieurs nouvellement titulaires d'un permis. De plus amples renseignements se trouvent dans notre Rapport national sur les effectifs.



Pour améliorer la visibilité de ce travail stratégique, Ingénieurs Canada a livré une présentation au Women in Engineering Summit (WES) et à l'événement de l'Université Concordia intitulé Femmes en ingénierie — expérience de lancement de carrière (FEI-ELC). Nous avons également animé une table ronde sur le thème « Accueillir les femmes dans la profession » dans le cadre du sommet virtuel ADVANCE : Women in Engineering organisé par Canadian Consulting Engineer, ainsi que sur le thème « L'ingénierie pour la vie » dans le cadre des réunions de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI).

En mai 2023, Ingénieurs Canada a organisé trois événements virtuels et un sommet national en personne à Halifax pour promouvoir des discussions sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) au sein de la profession. Nous avons mis sur pied un Groupe de travail sur les employeurs chargé de développer le Programme de champions des employeurs d'ingénieurs et continué de publier notre bulletin mensuel 30 en 30 en plus de poursuivre nos travaux pour développer notre prochaine stratégie de recherche nationale. Nous avons également publié une mise à jour du guide Gérer les transitions afin d'appuyer la création d'environnements sécuritaires, ouverts et inclusifs pour veiller à ce que les congés parentaux soient des expériences positives et agréables.

En 2024, nous prévoyons un événement virtuel et un autre en personne sur le thème « Transformer les connaissances en actions au profit de l'équité des genres dans le domaine du génie ». Nous continuerons également de diffuser de l'information à l'échelle du pays en travaillant au programme des employeurs exceptionnels, et nous publierons la stratégie nationale de recherche et les rapports sur Parcours vers l'INGénierie et le rapport sur les femmes dans des postes de dirigeantes.

Priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

En 2023, Ingénieurs Canada a lancé une nouvelle campagne qui inspire les Canadiens et les Canadiennes à voir les ingénieurs sous un nouveau jour. Avec de nouvelles publicités télévisées, un microsite et du contenu numérique, la campagne « Construire l'avenir » montre comment les ingénieur.e.s créent des solutions qui font une différence dans notre monde.



Conçue en collaboration avec les organismes de réglementation du génie du Canada, la campagne utilise des blocs de construction — un outil familier et bien compris — pour inviter la population à élargir sa perception des ingénieur.e.s en tant que personnes qui bâtissent un monde meilleur. À l'aide d'une série de constructions créées numériquement, la publicité télévisée illustre comment les ingénieur.e.s tirent parti de la créativité et de l'innovation pour trouver des solutions à des problèmes quotidiens comme l'efficacité énergétique et la croissance intelligente, ainsi que pour favoriser des progrès extraordinaires en matière de traitements médicaux et d'infrastructures résilientes. Elle a remis en question les stéréotypes relatifs aux ingénieurs, en veillant à ce qu'une représentation diversifiée ait la priorité tout au long de la campagne.

Cette campagne a été lancée en avril et a été largement diffusée à la télévision, notamment au cours de certaines des meilleures émissions de télévision en français et en anglais. Elle a été appuyée par une promotion numérique dans les médias sociaux, sur YouTube et par des publicités sur les principaux sites de nouvelles et d'affaires courantes.

Dans l'ensemble, la campagne a dépassé nos attentes, avec plus de 235 millions d'expositions à la télévision et en ligne — il y a eu 50 % plus d'impressions que prévu, et plus de quatre fois les clics estimés. Les visites du site Web ConstruireAvenir.ca ont été quatre fois plus nombreuses qu'attendu.

En entamant l'année 2024, nous sommes persuadés que le concept de Construire l'avenir interpelle la population canadienne et nous étudions les possibilités de faire croître l'engagement du public.

La campagne de marketing a été appuyée par la mise au point de ressources de communication qu'Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation peuvent utiliser pour communiquer de façon uniforme la valeur du permis d'exercice du génie à l'échelle du pays.

Parcours vers l'ingénierie

En plus de la campagne nationale de marketing, Ingénieurs Canada a mis sur pied un nouveau portail intitulé Parcours vers l'ingénierie en 2023. Ce programme est une ressource qui permet aux étudiant.e.s et aux diplômé.e.s en génie d'acquérir des connaissances sur le processus d'obtention du permis d'exercice et de créer une communauté de pratique qui peut les soutenir dans leur parcours. Le site présente des renseignements, des événements et des liens pour aider les diplômé.e.s en génie à chaque étape du processus d'obtention du permis d'exercice, et au-delà. Il a été lancé au cours du premier trimestre de 2024.

Priorité stratégique 3.1 : Maintenir notre engagement envers l'excellence

En 2023, les efforts d'Ingénieurs Canada étaient axés sur le maintien de notre culture d'amélioration continue. Nous avons pris des mesures pour rationaliser les processus de planification annuelle et nous nous sommes préparés à présenter une demande de certification à Excellence Canada.



En 2024, nous espérons présenter notre demande, participer à un processus de vérification externe et obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada. L'obtention de cette certification fournit des preuves externes tangibles que nous continuons d'être un organisme très performant, donne l'occasion de célébrer nos réussites et confirme notre harmonisation avec les pratiques exemplaires actuelles sur trois cycles ou plus.

Objectif fondamental 1 : Agrément

Par l'entremise du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, Ingénieurs Canada agréé les programmes d'études de premier cycle offerts par les établissements d'enseignement supérieur (EES) canadiens au nom des organismes de réglementation. À cette date, il y a 307 programmes de génie agréés, répartis dans 44 EES du pays. En juin, le BCAPG a pris des décisions d'agrément concernant 78 programmes offerts par 24 établissements dans tout le pays. C'était la conclusion du cycle de visites d'agrément 2022-2023, le plus important de toute l'histoire du BCAPG. Entre l'automne 2023 et le printemps 2024, les équipes de visites d'agrément se rendront dans 13 établissements pour aller à la rencontre de 30 programmes.



En 2023, nous avons achevé le développement de Tandem, notre nouveau système infonuagique de gestion des données d'agrément, et nous avons commencé à préparer les EES qui accueilleront une visite en 2024-2025 à soumettre leur demande d'agrément au moyen du nouvel outil. Conformément à notre engagement d'apporter des améliorations fondées sur les données aux politiques et aux procédures d'agrément, le rapport sur la responsabilité en matière d'agrément de 2023 a été publié avec une série de recommandations. En même temps, la mise en œuvre des recommandations du rapport de 2022 a progressé, notamment par la rédaction de descriptions de rôle pour les membres de l'équipe de visites et les membres du BCAPG. Nous avons également effectué une analyse comparative entre les qualités requises des diplômé.e.s du BCAPG et le Cadre d'évaluation des qualités requises des diplômé.e.s et des compétences professionnelles de l'International Engineering Alliance, ce qui nous aidera à mettre au point une feuille de route pour veiller à ce que notre système d'agrément demeure substantiellement équivalent à celui d'autres signataires de l'Accord de Washington.

En 2024, nous nous attendons à recevoir des demandes de visite de 95 programmes de 21 EES pour l'année 2024-2025. Nous continuerons d'avoir recours à Tandem en offrant de la formation et du soutien aux EES et aux bénévoles qui utiliseront le système pour la première fois. Nous continuerons de recevoir la rétroaction et de déterminer les améliorations futures à apporter en fonction des commentaires des utilisatrices et utilisateurs finaux. Enfin, le BCAPG publiera son rapport final sur les modifications possibles à apporter au système d'agrément pour soutenir l'initiative 30 en 30 à l'appui de la priorité stratégique Accélérer l'initiative 30 en 30.

Objectif fondamental 2 : Relations avec les organismes de réglementation

En réunissant les organismes de réglementation et en échangeant des renseignements sur les politiques, les procédures et les pratiques, nous favorisons la collaboration et l'harmonisation en matière de réglementation à l'échelle du Canada. En 2023, nous avons tenu des réunions avec les chefs de la direction ainsi que le personnel des organismes de réglementation responsables de l'admission, de l'exercice, de la discipline et de l'application de la loi, des communications, des finances, des TI. Ensemble, tous ces gens travaillent également à des outils facilitant la mobilité à l'échelle du pays, comme, entre autres, la Base de données nationale sur l'adhésion et l'évaluation sur la base des compétences.



En novembre, Ingénieurs Canada, conjointement avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, a envoyé une lettre à Danielle Smith, première ministre de l'Alberta, exprimant son opposition contre la décision de son gouvernement de modifier la loi de cette province de façon à autoriser l'utilisation du titre « ingénieur » par des personnes qui ne détiennent pas de permis d'exercice. Le fait de limiter l'utilisation du titre ingénieur.e aux titulaires de permis assure la confiance du public et sa sécurité, car il indique clairement qui a la compétence d'exercer le génie et accorde un recours au public en cas de défaillance technique.

Objectif fondamental 3 : Services et outils

Bureau canadien des conditions d'admission en génie

Sous la direction du conseil d'Ingénieurs Canada et en consultation avec les organismes de réglementation, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) rédige et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui favorisent l'évaluation cohérente des compétences en génie et de son exercice partout au pays. Ces documents sont créés et conservés afin que le personnel des organismes de réglementation, les détenteurs du permis d'exercice et les candidats au permis puissent en bénéficier.



En 2023, le BCCAG a rédigé, mis à jour et publié les documents suivants :

Nouveaux documents

- » Nouveau guide public sur la consultation et la mobilisation des Autochtones, à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie
- » Une nouvelle étude de faisabilité du BCCAG sur les meilleures méthodes d'évaluation de la formation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG

Documents révisés

- » Guide sur la bonne moralité
- » Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel
- » Programme d'examens sur les études complémentaires
- » Programme d'examens de génie chimique
- » Programme d'examens de génie électrique
- » Programme d'examens de génie mécanique
- » Programme d'examens de génie mécatronique

En 2024, le BCCAG travaillera aux documents suivants :

Nouveaux documents

- » Guide sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles à l'intention des organismes de réglementation
- » Guide sur l'aptitude à l'exercice à l'intention des organismes de réglementation
- » Guide public sur l'utilisation éthique de technologies d'avant-garde
- » Document d'Ingénieurs Canada sur les nouvelles disciplines

Documents révisés

- » Conflit d'intérêts – Guide public
- » Code de déontologie – Guide public
- » Guide à l'intention des organismes de réglementation : Principes directeurs pour les enquêtes sur la moralité
- » Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire – Guide public
- » Exercice de la profession d'ingénieur au Canada – Guide public
- » Guide public sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG
- » Programme d'examens de génie du bâtiment

- » Programme d'examens de génie du pétrole
- » Programme d'examens de génie minier
- » Programme d'examens de génie informatique
- » Programme d'examens de génie de l'architecture navale

En plus de ce qui précède, le BCCAG a apporté des améliorations stratégiques continues dans trois domaines principaux, soit l'harmonisation avec les politiques et les directives d'Ingénieurs Canada, les connaissances et les relations en matière de réglementation et la promotion des produits publics du BCCAG.

Objectif fondamental 4 : Programmes nationaux

Ingénieurs Canada propose des programmes nationaux qui offrent aux ingénieur.e.s, aux géoscientifiques et à leurs familles des prestations et des tarifs exclusifs concernant une vaste gamme de régimes d'assurance et d'autres services.



Ingénieurs Canada offre trois types de services :

- » Programmes d'affinité, d'assurances et d'autres avantages pour les ingénieurs et les géoscientifiques et leur famille
- » Couverture d'assurance responsabilité professionnelle pour les ingénieurs et l'exercice
- » Régimes d'assurance responsabilité de l'entreprise et programme national d'assurance collective des employés pour les organismes de réglementation du génie

En 2023, nous avons poursuivi notre effort intensif de modernisation de notre approche afin d'être plus axés sur la clientèle, d'accroître notre visibilité à l'échelle du pays et d'assurer notre viabilité à long terme, et ce, en équilibrant les services de ciblage pour les nouvelles générations, tout en continuant de servir une population élargie et vieillissante. Nous avons également examiné la présence de nos partenaires sur le site Web et nous travaillons à plusieurs améliorations. Voici une brève description et les réalisations annuelles de chaque service que nous offrons :

Programmes d'affinité, d'assurances et d'autres avantages pour les ingénieurs et les géoscientifiques et leur famille

Cette série d'avantages vise les ingénieur.e.s et les géoscientifiques :

Assurance habitation et automobile : Au premier trimestre de 2023, Ingénieurs Canada a conclu un accord avec Professional Engineers of Ontario. Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec TD Assurance pour maintenir une initiative garantissant un plancher pour les frais de plus de 52 000 titulaires de police d'assurance. Cette initiative de rétention a également eu une incidence positive sur plus de 4 800 titulaires de polices.

Assurance vie temporaire et assurance accident : Au cours du premier trimestre de 2023, nous avons lancé une campagne spéciale à l'occasion du 75e anniversaire du régime avec Manuvie, qui offrait aux participant.e.s une réduction de prime exclusive de 75 % sur toute nouvelle couverture d'assurance vie temporaire supplémentaire. Pour souligner cet événement marquant, plusieurs campagnes de renouvellement de la facturation, de marketing numérique et imprimé ainsi que de médias sociaux à l'intention des membres ont été lancées, notamment le message à l'occasion du 75e anniversaire et des renseignements sur la façon dont les membres pouvaient présenter une demande d'assurance. Nous avons également obtenu une prime de fidélité pour les clients inscrits au programme d'assurance vie temporaire parrainé par Ingénieurs Canada.

Rabais sur le transport ferroviaire : Cette année, Ingénieurs Canada s'est associé à VIA Rail pour offrir aux ingénieur.e.s et aux géoscientifiques un rabais sur les tarifs pour eux-mêmes et jusqu'à trois personnes invitées.

Assurance soins médicaux et soins dentaires, qui comprend trois programmes distincts : le programme d'assurance soins médicaux et dentaires, conçu pour les participant.e.s actif.ve.s; le régime Le Professionnel – Assurance pour retraités, conçu pour les personnes retraitées, et le programme national d'assurance collective des employés, conçu pour les activités des organismes de réglementation. En 2023, nous avons entrepris un exercice d'analyse comparative de tous les programmes de soins de santé et de soins dentaires afin d'évaluer la compétitivité et l'expérience clientèle de ces programmes. Les travaux sur le programme national d'assurance collective des employés ont été achevés en 2023, tandis que les efforts d'évaluation et

de modernisation des deux autres programmes devraient être achevés en 2025.

Programme de sécurité financière Le programme offre aux ingénieur.e.s et aux géoscientifiques l'accès à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), à des régimes d'épargne non enregistrés (RENE), à des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), à des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et à des fonds de revenu viager (FRV). Cette année, une nouvelle plateforme d'épargne et de retraite collectives, *Ma Canada Vie au travail*, a été lancée avec Canada Vie. Elle permet aux participant.e.s au régime d'établir des cotisations en ligne, de modifier les instructions de placement et d'accéder à des outils et à des ressources pour améliorer leur bien-être financier. En mai, un service de consultation en santé et en gestion de patrimoine a été lancé pour les participant.e.s afin de leur offrir la possibilité d'accéder à des services et à des conseils personnalisés gratuits à toutes les étapes de leur parcours financier. Enfin, nous avons lancé un projet de modernisation du site Web en deux phases pour améliorer l'expérience clientèle, qui devrait être terminée en 2024.

Nous offrons également des régimes d'assurance invalidité, d'assurance maladies graves et d'assurance pour animaux de compagnie. Les ingénieur.e.s et les géoscientifiques membres de la communauté peuvent également bénéficier de réductions sur la location de voitures (avec Avis et Budget) ainsi que sur l'expédition.

Couverture d'assurance responsabilité professionnelle pour les ingénieurs et l'exercice

Nous offrons des programmes d'assurance responsabilité professionnelle primaire et secondaire. En 2023, nous avons mené un exercice de marketing pour notre programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire, qui comprenait une demande de renseignements à 11 assureurs et une demande de proposition plus officielle à cinq assureurs. Les résultats de l'exercice de marketing ont été positifs pour les organismes de réglementation du génie en ce qui concerne la stabilité des prix pour les membres.

Assurance responsabilité de l'entreprise et programme national des employés pour les organismes de réglementation du génie

Ces régimes de responsabilité sont offerts aux organismes de réglementation du génie afin de les protéger contre le risque de poursuites. Nous gérons également un programme national d'avantages sociaux collectifs en leur nom.

En 2023, nous avons mené un exercice de marketing pour nos membres de la direction et nos dirigeant.e.s concernant les erreurs et omissions, la cybersécurité et le programme de lutte contre le crime commercial. Nous avons également terminé un exercice d'analyse comparative et de modernisation du régime pour notre programme national d'avantages sociaux collectifs des employés. Nous avons conclu une entente provisoire avec un nouveau courtier attiré pour tous nos programmes de responsabilité professionnelle de l'entreprise et nous lancerons une demande de propositions (DP) officielle pour les services de courtage dans le cadre de ces programmes en 2024.

Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Au nom des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, Ingénieurs Canada discute avec le gouvernement fédéral de différentes questions touchant la profession d'ingénieur. Nous intervenons auprès du gouvernement fédéral au moyen de mémoires, d'énoncés de position, d'énoncés de position nationaux et d'autres occasions de nous exprimer; par exemple, nous témoignons devant des comités parlementaires et sénatoriaux, et participons à des consultations gouvernementales.



Énoncés de principe nationaux

Les énoncés de principe nationaux soulignent les priorités de la profession d'ingénieur en matière de politiques publiques dans ses discussions avec le gouvernement. Il s'agit de la position officielle de la profession concernant différentes questions. En 2023, Ingénieurs Canada a rédigé et mis à jour les documents suivants :

- » Nouveaux énoncés de principe nationaux :
 - » Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale
 - » Le rôle des systèmes de ventilation et de la gestion des bâtiments dans la réduction de la transmission des contaminants par voie aérienne
 - » Réglementation fédérale visant la conception des petits bateaux de pêche
 - » Rôle des ingénieurs pour aider le Canada à atteindre la carboneutralité
 - » Exercice professionnel dans le domaine du génie biomédical
- » Révision des énoncés de principe nationaux suivants :
 - » Les infrastructures
 - » Infrastructures dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées
 - » Immigration et reconnaissance des titres de compétence étrangers : le rôle des organismes de réglementation du génie au Canada
 - » Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada
 - » Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes

En 2024, Ingénieurs Canada rédigera de nouveaux énoncés de principe nationaux sur des sujets tels que les codes nationaux du bâtiment, les milieux de travail accessibles, l'intelligence artificielle et l'exercice professionnel.

Mémoires à l'intention du gouvernement

En 2023, Ingénieurs Canada a soumis les mémoires suivants au gouvernement fédéral :

- » Commentaires d'Ingénieurs Canada au Comité permanent des finances concernant les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2024.
- » Observations d'Ingénieurs Canada sur le projet de Norme internationale d'assurance en matière de durabilité (ISSA) 5000, Exigences générales relatives aux missions d'assurance en matière de durabilité de l'International Auditing and Assurance Standards
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada sur la proposition du Parti conservateur du Canada concernant la proposition de norme professionnelle de test national 'Blue Seal'
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada à la première ministre Danielle Smith concernant le projet de loi 7
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada au Comité permanent des finances concernant les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2024
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada à Ressources naturelles Canada concernant les amendements proposés au projet de loi C-49
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada au Comité permanent de la sécurité publique et nationale concernant le projet de loi C-26
- » Budget de 2023 Un plan canadien : une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère. Faits saillants et analyse
- » Commentaires d'Ingénieurs Canada au Comité permanent des finances concernant les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2023

Réunions

Au cours de l'année, Ingénieurs Canada a également tenu régulièrement des réunions avec des élus et des responsables du gouvernement pour discuter de questions qui intéressent les organismes de réglementation du génie. Par exemple, il a rencontré le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada concernant le permis d'exercice des ingénieurs au sein de la fonction publique fédérale et des représentants de Sécurité et sûreté maritimes, Transports Canada, pour discuter de la réglementation fédérale visant la conception des petits bateaux de pêche. En outre, Ingénieurs Canada est membre du Groupe de travail sur les compétences en matière d'adaptation dirigé par Ressources naturelles Canada dans le cadre de la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques.

Ingénieurs Canada a fait partie de la délégation canadienne à la 67e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CCFNU67), avec à sa tête Femme et Égalité des genres Canada et la ministre fédérale des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse. En outre, Ingénieurs Canada et trois autres membres de la délégation canadienne aux réunions de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (UNCSW) ont été interviewés par la Monnaie royale canadienne lors de la création

de vidéos à l'occasion du lancement de la pièce à l'effigie d'Elsie MacGill. Elsie MacGill a été la première ingénieure canadienne à exercer le métier et une militante passionnée des droits de la personne.

Objectif fondamental 6 : Suivi, recherches et conseils

Ingénieurs Canada mène de façon proactive des recherches réglementaires sur des enjeux nationaux et internationaux à venir afin d'aider les organismes de réglementation à s'adapter à un contexte en constante évolution. Cette année, nous avons publié un article expliquant la façon dont la compassion peut faire partie intégrante de la réglementation des professions.



Objectif fondamental 7 : Mobilité internationale

Au nom des organismes de réglementation, Ingénieurs Canada est membre de l'International Engineering Alliance (IEA) et de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs. Nous sommes également signataires d'accords bilatéraux et multilatéraux de reconnaissance internationale. En 2023, nous avons effectué une analyse comparative entre les cadres de compétences en génie du Canada et le Cadre d'évaluation des qualités des diplômés et des compétences professionnelles de l'IEA, qui nous aidera à mettre au point une feuille de route pour assurer le maintien de nos cadres de compétences substantiellement équivalents à ceux des autres membres de l'IEA. Cette analyse des écarts a été présentée à l'IEA lors de sa réunion annuelle tenue à Taichung, à Taïwan, en juin.



Ingénieurs Canada tient à jour des bases de données et des renseignements pour aider les ingénieur.e.s à exercer au Canada et à l'étranger, comme le Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada, qui permet à ceux et celles admissibles qui exercent au Canada d'utiliser le titre d'APEC Engineer et d'IntPE (Canada) dans une recherche de permis d'exercice à l'étranger.

Ingénieurs Canada maintient également la Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers (BDEDE) pour aider les organismes de réglementation du génie à évaluer les titres universitaires des personnes formées en génie à l'étranger. La BDEDE fournit des renseignements à jour sur les programmes de génie de pays du monde entier.

Nous fournissons également des renseignements à quiconque arrive au pays sur le processus canadien d'obtention du permis d'exercice par l'entremise du site Web Ingénieurs-ici.ca, et nous répondons à toutes les questions sur le système de réglementation canadien. De plus, des renseignements de base sur le processus d'obtention du permis d'exercice sont fournis en arabe, bengali, chinois (caractères traditionnels), chinois (caractères simplifiés), anglais, farsi, français, hindi, espagnol, tagalog et ourdou.

Objectif fondamental 8 : Promotion et rayonnement

Le travail d'Ingénieurs Canada dans le domaine de la promotion et du rayonnement vise à favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société, afin de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.

Pour les élèves de la maternelle à la 12e année, Ingénieurs Canada fait la promotion de la profession d'ingénieur auprès de la jeune génération afin de sensibiliser la population à la carrière. Nous mettons la profession en valeur grâce à notre site Web Explore le génie et dans le cadre de trois programmes nationaux : l'expérience Ville du futur pour les élèves de la 6e à la 8e année, le programme d'écusson d'ingénierie et le concours Parlons carrières pour les élèves de l'école secondaire. Grâce à ces programmes, nous aidons directement les jeunes, le corps enseignant, les parents et les ONG œuvrant dans le domaine des STIM à communiquer avec plus de 15 000 élèves de la maternelle à la 12e année chaque année.



Nous avons également mis sur pied le projet d'impact collectif de la maternelle à la 12e année afin de favoriser un leadership partagé et de créer de multiples possibilités de mobilisation entre les groupes pertinents. Cette initiative comporte cinq phases : les phases une et deux ont récemment été achevées (l'évaluation de l'état de préparation et la prise de mesures); et la phase trois est en cours (s'organiser pour maximiser l'impact). Les principaux partenaires de cette initiative sont Engineers of Tomorrow, ONWiE, Parlons sciences, BGC Canada (anciennement Repaires jeunesse du Canada), le conseil scolaire du district de Halton et Spin Master.

Dans le cadre de nos travaux de sensibilisation à la carrière d'ingénieur, nous nous sommes associés à Parlons sciences, à Skills/Compétences Canada et à ChatterHigh par l'entremise de Parlons carrières, une occasion pour les élèves du secondaire d'explorer les carrières, dont celle d'ingénieur, par le truchement d'un concours interactif, organisé deux fois par année et auquel plus de 9 051 élèves de 351 écoles dans 147 districts ont participé. C'est ainsi qu'ont été consultées les pages Web d'Ingénieurs Canada 65 471 fois du 7 novembre 2022 au 31 juillet 2023.

La Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) est l'un de nos partenaires stratégiques. Nous participons à ses quatre réunions principales : la Conférence canadienne sur le leadership en ingénierie (CCLI), la Conférence sur la diversité en ingénierie (CDI), la Conférence sur le développement durable en ingénierie (CDDI) et la Compétition canadienne d'ingénierie (CCI).

Mois national du génie

Le Canada célèbre le Mois national du génie depuis 30 ans. En 2023, le mois a généré plus de 7,5 millions de réactions sur les médias sociaux, et l'événement de lancement national a attiré plus de 600 participant.e.s de partout au pays. Le Mois national du génie constitue la plus importante célébration du génie au Canada. Il célèbre le cœur et l'âme des ingénieur.e.s, leur passion, leur engagement et leur action pour faire du monde un endroit meilleur. Présenté par Ingénieurs Canada, le Mois national du génie s'articule autour du thème « Il y a une place pour toi en génie », qui célèbre la diversité des idées, des possibilités et des personnes exerçant cette profession et dont la passion et le dévouement canalisent leurs forces pour créer un monde meilleur. Dans certaines provinces, des géoscientifiques se joignent à la célébration dans le cadre du Mois national du génie et des géosciences.

Prix d'Ingénieurs Canada

Les Prix d'Ingénieurs Canada reconnaissent et célèbrent les réalisations d'ingénieur.e.s et d'étudiant.e.s en génie qui font avancer la profession d'ingénieur et qui améliorent la qualité de vie de la population canadienne et du monde entier. Les lauréats et lauréates de 2023 sont :

- » Janusz Koziński, Ph.D., FACG, FIC, FEIC, FRSC, P.Eng. – Médaille d'or
- » Damineh Akhavan, MBA, FIC, P.Eng. – Distinction pour services méritoires, Service professionnel
- » Michael Halliwell, M.Eng., FIC, EP, P.Eng. – Distinction pour services méritoires, Service communautaire
- » Peter Ostafichuk, Ph.D., FIC, P.Eng. – Médaille de distinction pour la formation en génie
- » Mona Shahwan El-Tahan, M.Eng., FIC, P.Eng. – Prix pour le soutien accordé aux femmes en génie
- » Annemarie Summers – Médaille d'or des étudiant(e)s en génie

En savoir plus sur les lauréats et lauréates de 2023

Bourses d'études d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada offre trois bourses d'études, une pour les étudiant.e.s de premier cycle et deux pour les étudiant.e.s des cycles supérieurs. Les lauréats et lauréates des bourses de 2023 sont :

Bourses d'études Ingénieurs Canada - TD Assurance Meloche Monnex (7 500 \$)

Martina Riessner, P.Eng. Sean Decloux, M.Eng., P.Eng., PMP Wayne Qin, P.Eng.

Bourses d'études Ingénieurs Canada - Financière Manuvie (12 500 \$)

Cameron Flude, P.Eng. BScE Taylor Martin, P.Eng. William Szu-Wei Chen, P. Eng.

Bourse de leadership d'Ingénieurs Canada (4 000 \$)

- »Badr Abbas
- »Reeda Awan
- »Kasey Burgess
- »Sarah Cushnie
- »Maria George
- »Annalise Gignac
- »Mi Kadouri
- »Luke McCarvill

En savoir plus sur les lauréats et lauréates des bourses de 2023

Fellows d'Ingénieurs Canada

En 2023, les ingénieur.e.s suivant.e.s ont reçu le titre de Fellow d'Ingénieurs Canada pour leur contribution remarquable à la profession d'ingénieur par leur action au sein d'Ingénieurs Canada ou des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux.

Ingénieurs Canada

- »John Langlois, FIC (Hon)

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA)

- »Toks Adebayo, FIC, P.Geo.
- »Anu Anuradha Ghosh, FIC, P.Eng.
- »John Diiwu, FIC, P.Eng.
- »Scott Friel, FIC, P.Eng.
- »Sid Gautam, FIC, P.Eng.
- »Tatiana Goulko, FIC, P.Eng.
- »Michael Halliwell, FIC, P.Eng.
- »David Y.F. Ho, FIC, P.Eng.
- »Douglas Ivey, FIC, P.Eng.
- »Michael Lewchuk, FIC, P.Eng.
- »William MacMillan, FIC, P.Eng.
- »Greg Meyers, FIC, P.Eng.
- »Nyssa Moore, FIC, P.Eng.
- »Michael Oli, FIC, P.Eng.
- »Matthew Oliver, FIC, P.Eng.
- »Phil Rajotte, FIC, P.Eng.

- »Mahendra Samaroo, FIC, P.Eng. P.Geol.
- »Tracey Stock, FIC, P.Eng.
- »Kenneth B. Takeda, FIC, P.Eng.
- »Kevin Willis, FIC, P.Eng.
- »David Woodall, FIC, P.Eng.

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS)

- »Rajeev Chadha, FIC, P.Eng.
- »John W. Desjarlais, FIC, P.Eng.
- »Andrea J. Fisher, FIC, P.Eng.
- »Jeremy E. Gabel, FIC, P.Eng.
- »Grant T. Gingara, FIC, P.Eng.
- »Troddie S. Irlandez, FIC, P.Eng.
- »Mehrnoosh Janbakhsh, FIC, P.Eng.
- »Brett A. LaRoche, FIC, P.Eng.
- »Venkatesh Meda, FIC, P.Eng.
- »Jafar Soltan Mohammadzadeh, FIC, P.Eng.
- »Ian G. Sloman, FIC, P.Eng.

Engineers and Geoscientists British Columbia

- »Edward Cheung, FIC, P.Eng.
- »Joseph Dupuis, FIC, P.Eng.
- »Hamid Ghanbari, FIC, P.Eng.
- »Marcel Gingras, FIC, P.Eng.
- »Charles John Jochems, FIC, P.Eng.
- »Kwok-Wah (Toby) Lau, FIC, P.Eng.
- »Arash Masbough, FIC, P.Eng.
- »Peter Ostafichuk, FIC, P.Eng.
- »Carol Park, FIC, P.Eng.
- »Maciej Sobczyk, FIC, P.Eng.
- »Todd Morgan Joseph Stewart, FIC, P.Eng.

Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick

- »George Filliter, FIC, (hon.), LLB, K.C.
- »Michael Gorman, FIC, P.Eng.
- »Carol MacQuarrie, FIC, P.Eng.

Engineers Geoscientists Manitoba

- »William Boyce, FIC, (Hon)
- »Ariel Brawerman, FIC, P.Eng.
- »Jesse Crowder, FIC, P.Eng.
- »Nishant Dhruve, FIC, (Hon), ingénieur stagiaire
- »Derek Dreger, FIC, P.Eng.
- »Kaitlin Fritz, FIC, P.Eng.
- »Ninel Gonzalez, FIC, P.Eng.
- »Christopher Hewitt, FIC, P.Eng.
- »Indra Kalinovich, FIC, P.Eng.

- »Nusraat Masood, FIC, (Hon), ingénieure stagiaire
- »Joan McKinley, FIC, (Hon)
- »Ian Smallwood, FIC, P.Eng.
- »Timothy Starodub, FIC, P.Eng.
- »Gordon Whiffen, FIC, P.Eng.

Engineers Nova Scotia

- »Dr. John Newhook, FIC, P.Eng.
- »Roxanne Tate, FIC, P.Eng.
- »Philip Zinck, FIC, P.Eng.

Engineers PEI

- »Nancy Chiasson, FIC, P.Eng.
- »Adam Clark, FIC, P.Eng.
- »Jody MacLeod, FIC, P.Eng.
- »Colin McQuillan, P.Eng.

Engineers Yukon

- »Christopher Dixon, FEC, P. Eng.

Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG)

- »Karen D. Costello, FIC, (hon.), FGC, P.Geo.

Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL)

- »Mona Shahwan El-Tahan, FIC, P.Eng.

Professional Engineers Ontario (PEO)

- »Mazen Abu Omar, FIC, P.Eng.
- »Ross Anderson, FIC, P.Eng.
- »Nanjappan Ardhanarisamy, FIC, P.Eng.
- »Axar Bhavsar, FIC, P.Eng.
- »Jeff Bueckert, FIC, P.Eng.
- »Naser Choudhury, FIC, P.Eng.
- »Dan Demers, FIC, P.Eng.
- »Liang Guo, FIC, P.Eng.
- »Catherine Hancharek, FIC, P.Eng
- »Edna Hon, FIC, P.Eng.
- »Vyjayanthi Keshavamurthy, FIC, P.Eng.
- »Nazli Khan, FIC, P.Eng.
- »Paula Klink, FIC, P.Eng.
- »Janusz Koziński, FIC, P.Eng.
- »Joseph Lostracco, FIC, P.Eng.
- »Mehri Mansouri-Jajani, FIC, P.Eng.
- »Yolibeth Mejias de Pernia, FIC, P.Eng.
- »Florin Merauta, FIC, P.Eng.
- »Matthew Minnick, FIC, P.Eng.
- »Harald Mueller-Scholten, FIC, P.Eng.
- »Pankaj Panchal, FIC, P.Eng.

- »Manraj Pannu, FIC, P.Eng.
- »Jagjit Saini, FIC, P.Eng.
- »Suzanne Santyr, FIC, P.Eng.
- »Manoj Shukla, FIC, P.Eng.
- »Simon Sukstorf, FIC, P.Eng.
- »Radwan Tamr, FIC, P.Eng.
- »Stephanie Thomson, FIC, P.Eng.
- »Johnathan Velasco, FIC, P.Eng.
- »ODay Wade'e, FIC, P.Eng.
- »Greg Wowchuk, FIC, P.Eng.

Objectif fondamental 9 : Équité, diversité et inclusion

Ingénieurs Canada poursuit ses travaux visant à augmenter la représentation des femmes et des Autochtones au sein de la profession d'ingénieur. Nous collaborons avec les organismes de réglementation du génie, les ingénieurs, les employeurs, les établissements d'enseignement secondaire et les étudiants en génie pour promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans la profession.

Avec les organismes de réglementation, Ingénieurs Canada offre également la formation Les 4 saisons de la réconciliation aux ingénieurs et au personnel d'Ingénieurs Canada, à l'appui des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Nous représentons le Canada en participant, à titre de membre votant, au Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES). En outre, nous avons accueilli le Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG). Nous avons également lancé un nouveau projet de recherche intitulé « La vérité avant la réconciliation ».

Grâce à notre travail avec EngiQueers Canada, Black Engineers of Canada et la Coalition canadienne des femmes dans les domaines des sciences, du génie, des métiers et des technologies, nous avons fait progresser la recherche nationale, nous sommes associés à des événements et avons soutenu la croissance et la portée de ces organismes en renforçant le soutien communautaire et organisationnel pour les groupes marginalisés en génie.

En 2024, nous mettrons en œuvre notre stratégie de recherche ainsi que les recommandations du Comité consultatif autochtone et nous continuerons de renforcer la capacité de la collectivité pour veiller à ce que les voix en quête d'équité soient entendues et défendues auprès de la profession d'ingénieur. Nous signerons également un protocole d'entente avec EngiQueers Canada.

Objectif fondamental 10 : Protection des marques officielles

Ingénieurs Canada est le propriétaire d'une marque officielle pour chacun des titres suivants :

- »ENGINEER
- »ENGINEERING
- »CONSULTING ENGINEER
- »PROFESSIONAL ENGINEER
- »P.ENG.
- »GÉNIE
- »INGÉNIERIE
- »INGÉNIEUR CONSEIL
- »INGÉNIEUR

#NIHM2023



»ING.

Au cours de l'exercice 2022-2023, nos dossiers comprenaient 23 nouveaux cas d'opposition, 9 règlements, 7 cas abandonnés et 12 radiations. À l'heure actuelle, nous gérons environ 39 procédures en cours.

En 2023, Ingénieurs Canada a consenti à 38 demandes d'enregistrement fédéral, permettant l'utilisation de marques officielles appartenant à Ingénieurs Canada, sous sa dénomination sociale.



États financiers

Télécharger le résumé des états financiers 2023.



Rapport annuel de rendement stratégique 2023

Rapport annuel de rendement stratégique : TR4 de 2023

Ce modèle de rapport de rendement stratégique a été examiné et approuvé par le Comité sur la gouvernance en 2021. Les indicateurs ont été approuvés lors de l'[atelier stratégique du conseil](#) de juin 2021. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2022-2024](#) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Légende

	État de la priorité stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2024.	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024.	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024.	

Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

Section	Source
Activités planifiées (établies en juin 2021)	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021 (anglais seulement)
Rapports trimestriels 2023	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
Notre action	Plan stratégique 2022-2024
Les indices du succès	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021 (anglais seulement)
Comment mesurerons-nous le succès en 2024*	

*Un résumé des indicateurs, par priorité stratégique, est présenté à la fin de ce rapport

PS1.1, Examiner et valider le but et la portée de l'agrément												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément												
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie												
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice												
4. Réexaminer le but de l'agrément												
5. Tracer la voie à suivre												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022.
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022.
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations ont commencé le 30 mars 2023 et se termineront à la mi-mai. La recherche se poursuivra après les simulations, et les plans pour les consultations auprès des organismes de réglementation commenceront aux deuxième et troisième trimestres et seront exécutés au quatrième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations se sont terminées en mai et les conclusions ont été communiquées aux participants. Les consultations auprès des organismes de réglementation débuteront au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités prévues pour le troisième trimestre ont été menées à bien. Un profil de compétences à spectre complet a été élaboré et le BCAPG et le BCCAG ont été consultés. Une ébauche de plan de recherche avec d'autres organismes de réglementation ou d'agrément des professions a été élaborée et le plan sera exécuté au quatrième trimestre. Les activités du quatrième trimestre sont en bonne voie de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités prévues pour le quatrième trimestre ont été menées à bien. Les résultats des consultations sur le profil de compétences à spectre complet ont été communiqués aux participants et un résumé concis a été publié sur le site Web du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG).
4. Réexaminer le but de l'agrément	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations ont commencé le 30 mars 2023 et se termineront à la mi-mai. La recherche se poursuivra après les simulations, et les plans pour les 	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations se sont terminées en mai et les conclusions ont été communiquées aux participants. Les consultations 	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration du but de l'agrément est retardée, car le groupe de travail n'a pas été en mesure d'en produire une ébauche au cours du TR3. Les paramètres d'un système d'agrément efficace et trois domaines prioritaires pour le futur but de 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités prévues pour le quatrième trimestre ont été menées à bien. Des entretiens avec d'autres organismes dont le travail est pertinent pour le projet AAG (soins infirmiers, architecture, comptabilité) ont été menés au quatrième trimestre. Des groupes

	consultations auprès des organismes de réglementation commenceront aux deuxième et troisième trimestres et seront exécutés au quatrième trimestre.	s auprès des organismes de réglementation débuteront au troisième trimestre.	l'agrément ont été élaborés à la place. <ul style="list-style-type: none"> Le BCAPG et le BCCAG ont été consultés. Les consultations auprès des organismes de réglementation et de DDIC débuteront au quatrième trimestre. Un sondage auprès des groupes sous-représentés a également été retardé et sera réalisé au quatrième trimestre. 	sous-représentés (étudiants, diplômés de programmes agréés, ingénieurs formés à l'étranger, personnes travaillant dans le domaine du génie sans permis d'exercice, etc.) ont été interrogés. Les entretiens et le sondage alimenteront les travaux du groupe de travail à partir du premier trimestre 2024.
5. Tracer la voie à suivre	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. Le document sur la voie à suivre sera présenté au conseil à la fin de 2024.
Rapport annuel 2023				
Activités réalisées	Toutes les étapes importantes ont été franchies, dans le respect du budget. Il y a cependant un risque que les changements de personnel à Ingénieurs Canada et Coeuraj retardent la livraison du dernier produit livrable, soit le rapport final du groupe de travail et les recommandations connexes.			
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2023 = 1,03 million \$ Dépenses 2023 = 727 000 \$ Les dépenses réelles ont été inférieures au budget en raison de frais de déplacement moins élevés (certaines réunions ont été tenues en mode virtuel) et de dépenses de consultants moins élevées que prévu. La réduction de la taille de l'équipe de consultants a entraîné une réduction des activités de communication par rapport à ce qui était prévu au départ. Le risque associé à la réduction de la taille de l'équipe de consultants est géré par l'intégration d'autres ressources.			
Progrès vers le succès d'ici 2024	Actuellement en bonne voie pour soumettre des recommandations sur le but de l'agrément et l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un rapport sur la voie à suivre au conseil d'Ingénieurs Canada d'ici la fin de 2024, mais le risque de retard en raison de la rotation du personnel existe.			
Résumé de la priorité stratégique				
Notre action	Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, et nous travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons le système d'agrément.			
Les indices du succès	A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale. B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie. C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice. D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément. E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.			

PS1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024					
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités												
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence												
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022.
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence	<ul style="list-style-type: none"> Tous les travaux sont en bonne voie. Les consultations individuelles seront achevées d'ici la fin du deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les consultations individuelles auprès des organismes de réglementation se sont terminées à la fin du deuxième trimestre. La planification de la consultation nationale auprès des chefs de la direction, des présidents et des administrateurs a commencé au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont toujours en bonne voie de réalisation. Une consultation nationale a été organisée et des consultants collaborent à l'élaboration d'un rapport/résumé de la consultation. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport final sur les consultations a été finalisé. L'ébauche d'un énoncé national de collaboration a été envoyée aux chefs de la direction et aux présidents des organismes de réglementation pour qu'ils l'examinent.
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. Des domaines précis ont été cernés dans le cadre des consultations en 2023. Des travaux dans certaines domaines ont commencé au niveau opérationnel.

Rapport annuel 2023	
Activités réalisées	L'ébauche de l'énoncé national de collaboration a été soumise à la consultation des organismes de réglementation. La signature de l'énoncé à la réunion de mai 2024 devrait se faire comme prévu.
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2023 = 164 000 \$ Dépenses 2023 = 143 000 \$ Les dépenses réelles ont été inférieures au budget en raison de frais de déplacement moins élevés que prévu, en particulier pour l'atelier de consultation nationale en octobre 2023, et d'honoraires de consultants moins élevés.
Progrès vers le succès d'ici 2024	En bonne voie pour rédiger l'énoncé de collaboration et d'harmonisation (si tel est le souhait des organismes de réglementation), qui sera signé par Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.

Résumé de la priorité stratégique	
Notre action	Favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale est au cœur de notre mandat. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.
Les indices du succès	<ul style="list-style-type: none"> A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire. B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.

PS1.3, Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024		
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public											
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice											

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public	<ul style="list-style-type: none"> La consultation sur l'orientation générale est terminée. L'ébauche de document a été soumise par le consultant. Le document final sera publié le 30 juin 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Le consultant a repoussé d'un trimestre la remise du document final. Le document final sera distribué aux organismes de réglementation au cours du troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le document final a été distribué aux organismes de réglementation le 4 août 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023. En novembre, le GRNDAL a choisi la science des données et l'apprentissage machine comme domaine pour le document final de recherche au titre de la PS1.3. Ce document sera rédigé et terminé en 2024.
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés.

Rapport annuel 2023	
Activités réalisées	Après avoir connu des retards en raison d'un manque de ressources, le nouveau document de recherche réglementaire sur le génie énergétique a été livré.
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2023 = 12 500 \$ Dépenses en 2023 = 28 600 \$ Les dépenses réelles de 2023 sont beaucoup plus élevées que prévu, car tous les honoraires des consultants ont été payés en 2023, alors que le budget initial prévoyait que certains honoraires seraient payés en 2022 et d'autres en 2023. Le montant total des honoraires de conseil est resté inchangé.
Progrès vers le succès d'ici 2024	Le nouveau document de recherche réglementaire sur le génie énergétique a été livré en 2023. Le deuxième document de recherche réglementaire a été choisi à la fin de 2023 et sera rédigé en 2024.
Résumé de la priorité stratégique	
Notre action	Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournirons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.
Les indices du succès	A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession. B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.

PS2.1, Accélérer l'initiative 30 en 30											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024				
1. Stratégie nationale de recherche											
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation											
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30											
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales											
5. Mobilisation des employeurs											
6. Ressources nationales											

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Stratégie nationale de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Un gestionnaire de projet a été retenu. La phase de lancement du projet a été prolongée jusqu'au deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> L'ébauche de la demande de propositions (DP) est prête à être distribuée. La DP sera publiée au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est sur la bonne voie. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023. Le consultant commencera à travailler au document de recherche en 2024.
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour mensuelles sur des projets clés sont envoyées aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30. 	<ul style="list-style-type: none"> L'infolettre mensuelle a été distribuée. Des réunions trimestrielles ont eu lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> L'infolettre mensuelle a été distribuée. Des réunions trimestrielles ont eu lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> L'infolettre mensuelle a été distribuée. Des réunions trimestrielles ont eu lieu.
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30	<ul style="list-style-type: none"> Changement de la date de la conférence pour l'aligner sur celle de l'assemblée annuelle des membres. Établissement d'un partenariat avec Engineers Nova Scotia pour la conférence de 2023. Consultation des champions et championnes de l'initiative 30 en 30 et établissement du programme de la conférence. Finalisation de la logistique de l'événement. 	<ul style="list-style-type: none"> La conférence s'est déroulée avec succès. 	<ul style="list-style-type: none"> La planification de la conférence de 2024 a commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux ont commencé pour la conférence de 2024.

<p>4. Rapport sur les mesures nationales et régionales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse des données commencera au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données pour le rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale ont été collectées et analysées. • Le rapport est en cours d'ébauche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données pour le rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale ont été collectées et analysées. • Le rapport est en cours d'ébauche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sont terminés pour 2023.
<p>5. Mobilisation des employeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec les organismes de réglementation afin d'identifier des représentants d'employeurs d'ingénieurs et de commencer à s'assurer de leur participation à notre sommet en personne sur le leadership des employeurs ayant pour thème « Se faire les champions du changement ». • Rencontre avec le personnel interne des Affaires réglementaires afin d'examiner la recommandation relative à la stratégie de mobilisation des employeurs à mettre en place par les organismes de réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification d'employeurs champions possibles dans le cadre du sommet sur le leadership. • Une présentation aux responsables de l'exercice est prévue au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied d'un groupe de travail sur les employeurs pour élaborer un programme de champions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail du Groupe de travail sur les employeurs se poursuit en 2024. • Au premier trimestre, nous présenterons le plan général des champions à la Conférence 30 en 30.
<p>6. Ressources nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'une version actualisée du guide Gérer les transitions. • La découverte et l'analyse des lacunes dans les ressources ont donné lieu à la création d'un complément et d'une formation pour combler les lacunes cernées dans le guide du BCCAG sur l'équité des genres en milieu de travail. • Trois de nos groupes de travail 30 en 30 se sont réunis pour échanger leurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une séance virtuelle sur le complément du guide Gérer les transitions, à laquelle 80 participants se sont joints. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le complément du guide a été examiné et approuvé par le chef de la direction. • Collaboration avec le gestionnaire, Compétences professionnelles et le BCCAG pour promouvoir le complément. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sont terminés pour 2023. • Le complément est actuellement publié sur le site Web et la promotion a été réalisée.

	connaissances et soutenir la séance virtuelle de préparation de la conférence 30 en 30.			
Rapport annuel 2023				
Activités réalisées	Le partage de données et d'informations se poursuit avec différents groupes. Le lieu et la date de la conférence annuelle de 2023 ont été fixés (la conférence aura lieu en marge de l'assemblée annuelle des membres de mai 2023). Le Guide <i>Gérer les transitions</i> a été actualisé et diffusé. Le BCCAG a également mis au point et diffusé son nouveau guide public visant à favoriser des milieux de travail inclusifs à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie.			
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2023 = 328 000 \$ Dépenses 2023 = 233 000 \$ Les coûts de l'événement « 30 en 30 » de 2023 ont été inférieurs aux prévisions. Les fonds de commandite n'étaient pas inclus dans le budget initial, et l'embauche d'un analyste en EDI pour soutenir ce travail a été retirée du champ du budget.			
Progrès vers le succès d'ici 2024	Les conférences annuelles devraient se dérouler sans problème majeur. La collecte et l'analyse de données et d'informations, de même que leur partage avec les organismes de réglementation et les parties prenantes, se poursuivront. Grâce à une nouvelle embauche, la stratégie de recherche devrait être lancée comme prévu.			
Résumé de la priorité stratégique				
Notre action	Soutenir les progrès vers la réalisation de l'objectif 30 en 30 et développer la capacité d'Ingénieurs Canada à s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui freinent les progrès.			
Les indices du succès	<ul style="list-style-type: none"> A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice. B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs. C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif. D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+. 			

PS2.2, Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024				
1. Campagne de marketing											
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice											
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie											
4. Recherche fondamentale											

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Campagne de marketing	<ul style="list-style-type: none"> Les achats médias ont été approuvés, la production réalisée et le concept créatif également approuvé. À la fin du trimestre, la campagne en était aux dernières étapes de préparation et devait être lancée le 10 avril 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Le lancement de printemps s'est déroulé avec succès et les indicateurs clés ont été atteints ou dépassés pour ce lancement ou, dans certains cas, pour l'année. Le bilan complet sera présenté au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le volet d'automne est en cours et la planification de l'évaluation de la campagne 2023 est en cours. Les indicateurs clés répondent aux attentes ou les dépassent. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023. Un nouveau volet est prévu pour le deuxième trimestre de 2024.
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Le contenu du cadre de messages a été accepté par les conseillers des organismes de réglementation et les responsables des communications. Le contenu passe à la mise en page et à la conception, qui seront officiellement livrées au deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre de messages sera fourni aux organismes de réglementation au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre de messages a été fourni aux organismes de réglementation et une liste de contrôle succincte sera établie en octobre. Des activités de suivi de l'utilisation ont été définies. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de la stratégie et du programme de sensibilisation est en cours, sur la base des recommandations reçues en 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de la stratégie et du programme de sensibilisation est en cours, et le lancement est prévu pour le troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le portail Parcours vers l'ingénierie a été défini et est en cours de développement; son lancement est prévu pour le début du mois de novembre. 	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu un léger retard, le lancement est actuellement prévu pour le premier trimestre de 2024.
4. Recherche fondamentale	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.

Activités réalisées	La recherche fondamentale et la mise sur pied d'un groupe consultatif ont été menées à bien. Une stratégie de marketing et un public cible ont été définis. Une ébauche de messages sur la valeur du permis d'exercice a été élaborée. Des recommandations pour un programme de sensibilisation des ingénieurs stagiaires et des diplômés en génie sont également en cours d'élaboration.
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2023 = 2 848 000 \$ Dépenses 2023 = 2 841 000 \$ Le budget a été dépensé comme prévu.
Progrès vers le succès d'ici 2024	La campagne nationale sera lancée en 2023, et elle sera éclairée et réalisée en partenariat avec les organismes de réglementation.
Résumé de la priorité stratégique	
Notre action	Nous comblerons cet écart au moyen d'un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.
Les indices du succès	<ul style="list-style-type: none"> A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée. B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice. C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages, et d'outils de marketing.

PS3.1, Maintenir notre engagement envers l'excellence												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Soutenir une culture d'excellence												
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues												
3. Confirmer les mesures et la durabilité												
4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
<p>1. Soutenir une culture d'excellence</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des tactiques de communication et d'engagement renouvelées ont été élaborées en consultation avec le personnel et la haute direction, et leur mise en œuvre est prévue pour le deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Des séances pour le personnel sur les pratiques innovantes et émergentes (appelées FIKA) se sont tenues avec succès. Le personnel a été informé des exigences relatives à la certification de niveau Platine en 2024 et de ce à quoi il faut s'attendre pour obtenir cette certification. 	<ul style="list-style-type: none"> L'identification des groupes d'excellence qui participeront à la vérification de notre demande de certification a été amorcée. L'accueil et l'orientation de ces groupes sont prévus pour le quatrième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu des retards mineurs dans l'accueil de ces groupes. L'accueil est prévu pour janvier 2024.
<p>2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail lié à la correction des lacunes antérieures a été inclus dans le processus de planification et le cycle de gestion des performances en cours. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite de l'auto-évaluation mentionnée ci-dessous. 	<ul style="list-style-type: none"> D'autres améliorations ont été mises en œuvre dans le cadre du processus de planification pour 2024. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite du sondage sur l'engagement des employés et de l'auto-évaluation réalisée par le personnel sur le rendement 	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail visant à combler les lacunes a été pris en compte dans le plan opérationnel annuel (POA) ou dans le cadre des objectifs de gestion du rendement au sein du système ADP. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite de l'auto-évaluation ou du sondage sur 	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail visant à combler les lacunes sera pris en compte dans le plan opérationnel annuel (POA) ou sera intégré aux objectifs de gestion du rendement dans le système ADP.

		global de l'organisation par rapport aux moteurs de l'excellence.	l'engagement des employés.	
3. Confirmer les mesures et la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation opérationnelle a été réalisée en tenant compte des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2022. L'organisation est évaluée par rapport à la norme d'excellence organisationnelle élaborée par Excellence Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation a été réalisée en tenant compte des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2022. Des plans pour une auto-évaluation interne avant la soumission au premier trimestre de 2024 ont été élaborés. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail visant à combler les lacunes a été pris en compte dans le plan opérationnel annuel (POA) ou dans le cadre des objectifs de gestion du rendement au sein du système ADP. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite de l'auto-évaluation ou du sondage sur l'engagement des employés. 	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation a été réalisée en tenant compte des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2022. Des plans pour une auto-évaluation interne avant la soumission au premier trimestre de 2024 ont été élaborés.
4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada	<ul style="list-style-type: none"> La soumission est en cours d'élaboration en consultation avec la haute direction. 	<ul style="list-style-type: none"> La soumission est en cours d'élaboration, en collaboration avec la haute direction. 	<ul style="list-style-type: none"> La soumission élaborée en collaboration avec la haute direction est en cours d'affinement pour l'accueil des groupes d'excellence chargés de vérifier le contenu soumis en vue de l'obtention de la certification. 	<ul style="list-style-type: none"> La soumission élaborée en collaboration avec la haute direction est en cours d'affinement pour l'accueil des groupes d'excellence chargés de la vérification prévue en janvier 2024.

Rapport annuel 2023	
Activités réalisées	Malgré quelques retards dans la dissolution des groupes de travail et l'attribution de leurs tâches à des membres du personnel, l'organisation est en bonne voie pour soumettre sa demande et obtenir la certification de niveau Platine. D'importantes améliorations continues sont effectuées pour rendre l'organisation plus performante.
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2023 = 6 500 \$ Dépenses 2023 = 2 500 \$ Les frais de voyage plus bas que prévu sont la raison de l'écart.
Progrès vers le succès d'ici 2024	En bonne voie pour recevoir la certification de niveau Platine en 2024.
Résumé de la priorité stratégique	
Notre action	Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être, notre performance s'améliore constamment, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans.
Les indices du succès	<ul style="list-style-type: none"> A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs. B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé. C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance.

Résumé – Comment mesurerons-nous le succès en 2024?

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
PS1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale	A1. Publication du rapport d'analyse comparative du système d'agrément.
	B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie	B1. Publication du rapport sur la formation en génie.
	C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice	C1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. C2. Les organismes de réglementation reçoivent l'exigence de formation universitaire et tous les chefs de la direction s'engagent à l'appliquer et à la communiquer à tous les groupes pertinents. C3. Le BCAPG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C4. Le BCCAG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C5. Les EES reçoivent l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice.
	D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément	D1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant le but de l'agrément. D2. Les organismes de réglementation reçoivent la confirmation du but de l'agrément, et tous les chefs de la direction s'engagent à le communiquer à tous les groupes pertinents. D3. Le BCAPG publie le but confirmé de l'agrément. D4. Les membres du BCCAG reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D5. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D6. Les étudiants reçoivent, par l'entremise de la FCEG, la confirmation du but de l'agrément.
	E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice	E1. Le rapport sur la voie à suivre est publié et distribué à tous les organismes de réglementation, au BCAPG, au BCCAG, au chef de la direction d'Ingénieurs Canada, à DDIC et à la FCEG.
PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire	A1. Rapports de consultation qui documentent les points de vue de tous les organismes de réglementation. A2. Production d'un énoncé national de collaboration signé par les organismes de réglementation.

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
	<p>B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliorer les pratiques</p>	<p>A3. Les chefs de la direction des organismes de réglementation définissent au moins un domaine d'intervention pour l'harmonisation future.</p> <p>B1. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration de programmes, produits, services, informations ou processus.</p> <p>B2. Nombre d'organismes de réglementation qui utilisent les programmes, produits, services, informations ou processus promus à l'échelle nationale.</p>
PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie	<p>A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et pour faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession</p> <p>B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents</p>	<p>A1. Des documents de recherche sur les nouveaux domaines d'exercice du génie sont publiés et distribués aux organismes de réglementation.</p> <p>A2. Les organismes de réglementation indiquent qu'ils lisent les rapports, qu'ils en tiennent compte dans leur prise de décision ou que ces rapports les ont aidés à remplir leur mandat.</p> <p>A3. Valeur des documents de recherche perçue par les organismes de réglementation.</p> <p>B1. Un nouvel énoncé de principe national sur les disciplines émergentes est élaboré, si cela est approprié.</p> <p>B2. Nombre de contacts (consultations par écrit et rencontres en personne) avec des parlementaires ou de hauts fonctionnaires fédéraux sur des questions relatives aux nouveaux domaines d'exercice du génie.</p>
PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30	<p>A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice</p> <p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES),</p>	<p>A1. Élaboration et application d'une stratégie nationale de recherche sur les données démographiques en matière de diversité, et recherche qualitative sur l'équité, la diversité et l'inclusion.</p> <p>A2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie; qui participent à l'élaboration seulement; qui n'y participent pas.</p> <p>A3. Publication de rapports de recherche dans le site Web d'Ingénieurs Canada.</p> <p>A4. Nombre de partenaires participant à l'élaboration de rapports de recherche (élaboration et participation; participation seulement; aucune participation).</p> <p>A5. Facilitation de la collaboration et de l'échange d'information entre les organismes de réglementation (p. ex. : coordination continue des groupes de travail 30 en 30; communications répondant aux besoins des organismes de réglementation).</p> <p>A6. Tenue de trois ou quatre rencontres annuelles avec les organismes de réglementation.</p> <p>B1. Rapports sur les mesures nationales et régionales : <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux organismes de réglementation des outils leur permettant de faire le suivi et de produire des rapports sur les mesures relatives à 30 en 30. </p> <p>B2. Publication annuelle du Rapport national d'enquête sur les effectifs.</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
	diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs	<p>B3. Collecte annuelle de mesures relatives aux fiches de pointage des organismes de réglementation.</p> <p>B4. Présentation du rapport sommaire annuel sur les fiches de pointage au conseil et au Groupe des chefs de la direction.</p> <p>B5. Participation de trois ou quatre organismes de réglementation à l'élaboration et à l'utilisation de la cible.</p>
	C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.	<p>C1. Parachever la mise en œuvre des recommandations du rapport d'ACS+* sur la mobilisation des employeurs.</p> <p>C2. Création d'une stratégie nationale de mobilisation des employeurs à laquelle adhèrent les organismes de réglementation, et qui table sur le réseau existant de champions et championnes 30 en 30.</p> <p>C3. Tous les organismes de réglementation contribuent à la stratégie nationale.</p> <p>C4. Reconnaissance de l'excellence des employeurs dans le cadre de l'initiative 30 en 30.</p>
	D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+	<p>D1. Tenue de la Conférence annuelle 30 en 30 de 2022 à 2024, en invitant les organismes de réglementation, les EES et les employeurs à contribuer à un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur lors d'un événement national hautement visible et largement accessible, mettant en valeur des pratiques exemplaires, des recherches importantes et des outils pratiques.</p> <p>D2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent et participent à la préparation de la conférence.</p> <p>D3. Nombre d'employeurs qui contribuent et participent à la conférence.</p> <p>D4. Création de ressources nationales qui correspondent aux recommandations et aux pratiques exemplaires décrites dans des recherches précédentes. Par exemple, une ressource basée sur le rapport d'ACS+* de 2021, que les organismes de réglementation peuvent utiliser pour améliorer leurs programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs.</p> <p>D5. Le nombre d'organismes de réglementation participants qui font la promotion des ressources nationales.</p> <p>*Définition : L'ACS+ (analyse comparative entre les sexes plus) est un processus d'analyse créé par Femmes et Égalité des genres Canada; utilisée partout au pays par le gouvernement fédéral et bien connu dans la plupart des secteurs; tient compte de facteurs identitaires multiples et divers qui se recoupent et ont un impact sur la façon dont différentes personnes comprennent et vivent les initiatives.</p>
PS2.2 Renforcer la confiance et la	A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée	<p>A1. Recherche sur les perceptions des publics visés avant et après la campagne.</p> <p>A2. Nombre d'impressions et d'actions.</p> <p>A3. Valeur de la médiatisation méritée.*</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
valeur du permis d'exercice		<p>A4. Nombre d'interactions en ligne et sentiments* qui s'en dégagent.</p> <p>*Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiatisation méritée : couverture relayée gratuitement dans les médias. • Valeur de la médiatisation méritée : la valeur estimative de cette couverture médiatique. • Analyse des sentiments : analyse de la tonalité des commentaires.
	B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice	<p>B1. Recherche sur les perceptions des diplômés et des stagiaires en génie avant et après la campagne.</p> <p>B2. Nombre d'impressions et d'actions.</p> <p>B3. Nombre d'interactions en ligne et sentiments qui s'en dégagent.</p>
	C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages et d'outils de marketing	<p>C1. Nombre d'organismes de réglementation qui participent à l'élaboration du cadre et des outils, et nature de leur participation.</p> <p>C2. Les organismes de réglementation déterminent où et comment les messages et les outils seront utilisés; suivi visant à confirmer l'utilisation.</p> <p>C3. Réception continue de commentaires sur le projet.</p>
PS3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence	A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs	A1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.
	B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé	B1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.
	C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance	C1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

États financiers audités	4.3
Objet :	Recevoir les états financiers audités d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2023
Préparé par :	Derek Menard, directeur, Finances
Présenté par :	D. Nedohin-Macek, présidente du Comité FAGR

Contexte

- La *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL) exige que les états financiers de l'organisation soient présentés aux membres à chaque assemblée annuelle.

État d'avancement

- L'audit de 2023 a été réalisé en février 2024, après la clôture de l'exercice, par Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT).
- Lors de sa réunion d'avril 2024, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé les états financiers audités.

Prochaines étapes

- Ingénieurs Canada conservera dans ses bureaux une copie des états financiers de l'exercice 2023.

Annexes

- **Annexe 1** : États financiers audités pour 2023, comprenant le rapport de RCGT



États financiers

d'INGÉNIEURS CANADA

et rapport de l'auditeur indépendant

Exercice clos le 31 décembre 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton LLP**
City Park Place, Suite 200
1900 City Park Drive
Ottawa, Ontario
K1J 1A3

T 613-236-2211

Aux membres d'Ingénieurs Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Ingénieurs Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ingénieurs Canada au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'Ingénieurs Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers d'Ingénieurs Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 29 avril 2023.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Ingénieurs Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Ingénieurs Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 8 avril 2024

INGÉNIEURS CANADA

État de la situation financière

Au 31 décembre 2023, avec des informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse et équivalents d'encaisse (note 3)	3 371 784 \$	2 102 176 \$
Comptes à recevoir (note 4)	1 196 755	1 193 477
Charges payées d'avance et dépôts	251 367	267 510
	4 819 906	3 563 163
Placements (note 5)	12 848 207	15 760 893
Immobilisations corporelles (note 6)	492 378	641 984
	18 160 491 \$	19 966 040 \$

Passifs et actifs nets

Passifs à court terme		
Comptes fournisseurs et charges courus (note 7)	653 502 \$	551 399 \$
Revenus reportés	71 083	74 380
	724 585	625 779
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail (note 8)	218 633	306 086
Actifs nets (note 9)		
Fonds affectés à l'interne		
Réserve pour éventualités	2 500 000	2 500 000
Fonds général pour imprévus	1 500 000	1 500 000
Réserve pour priorités stratégiques	2 000 000	2 000 000
Investis en immobilisations corporelles	385 667	492 588
Non affectés	10 831 606	12 541 587
	17 217 273	19 034 175
Engagements (note 10)		
	18 160 491 \$	19 966 040 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

INGÉNIEURS CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec des informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits		
Programmes nationaux (note 11)	8 491 665 \$	9 968 571 \$
Services généraux	3 407 345	3 279 227
Revenus de placements	579 868	589 431
Programmes de sensibilisation	55 934	22 600
Gain (perte) net(te) non réalisé sur les placements	942 583	(2 298 681)
	<u>13 477 395</u>	<u>11 561 148</u>
Charges		
Charges d'exploitation		
Agrément	308 115	321 241
Développement des relations de travail	176 217	148 226
Services et outils	190 010	107 494
Programmes nationaux	894 086	882 694
Défense des intérêts auprès du gouvernement fédéral	48 908	65 511
Recherche et modifications réglementaires	34 159	2 525
Mobilité internationale	85 433	66 816
Promotion et programmes de sensibilisation	325 610	449 343
Diversité et inclusion	138 863	167 178
Protection des marques officielles	164 347	156 746
Services de secrétariat	1 095 966	1 190 269
Services généraux (note 12)	7 603 288	7 354 726
	<u>11 065 002</u>	<u>10 912 769</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous		
	2 412 393	648 379
Dépenses de projet		
Projet d'amélioration de l'agrément	234 051	136 318
Mobilité internationale – projet ponctuel de l'IIDD	–	2 560
Services et outils – évaluation axée sur les compétences	6 449	70 239
Services et outils – NMDB	5 000	184 040
Examiner et valider l'objectif et l'étendue de l'accréditation	727 874	992 578
Renforcer la confiance et la valeur du permis	2 841 277	374 785
Renforcer la collaboration et l'harmonisation	143 190	95 459
Accélérer l'initiative 30 en 30	233 149	208 953
Recherche et modifications réglementaires – prévoyance	–	133 675
Améliorations au Répertoire de la mobilité	38 306	600
	<u>4 229 296</u>	<u>2 199 207</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		
	<u>(1 816 903) \$</u>	<u>(1 550 828) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INGÉNIEURS CANADA

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec des informations comparatives pour 2022

	Réserve pour éventualité (note 9)	Fonds général pour imprévus (note 9)	Réserve pour priorités stratégiques (note 9)	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés	2023	2022
Solde au début de l'exercice	2 500 000 \$	1 500 000 \$	2 000 000 \$	492 588 \$	12 541 587 \$	19 034 175 \$	20 585 003 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	—	—	—	—	(1 816 903)	(1 816 903)	(1 550 828)
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	(195 637)	195 637	—	—
Acquisition d'actifs corporels	—	—	—	46 031	(46 030)	—	—
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	—	—	—	42 685	(42 685)	—	—
Solde à la fin d'exercice	2 500 000 \$	1 500 000 \$	2 000 000 \$	385 667 \$	10 831 606 \$	17 217 273 \$	19 034 175 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INGÉNIEURS CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec des informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 816 903) \$	(1 550 828) \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	195 637	180 841
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(87 453)	(87 453)
Perte (gain) net(te) non réalisé sur les placements	(942 583)	2 298 681
Variations des postes hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des comptes à recevoir	(3 278)	3 637
Augmentation des charges payées d'avance et des dépôts	16 143	(45 172)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges courus	102 104	(140 718)
Diminution des revenus reportés	(3 297)	(12 762)
	(2 539 630)	646 226
Activités d'investissement		
Vente/(achat) nette de placements	3 855 269	(1 420 737)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(46 031)	(160 378)
	3 809 238	(1 581 115)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 269 608	(934 889)
Encaisse au début de l'exercice	2 102 176	3 037 065
Encaisse à la fin de l'exercice	3 371 784 \$	2 102 176 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Lois applicables et nature des activités

Ingénieurs Canada est une fédération nationale qui regroupe les douze ordres provinciaux et territoriaux autorisés à délivrer des permis d'exercice aux ingénieurs et à réglementer l'exercice de la profession dans tout le Canada. Ingénieurs Canada existe pour que ses ordres constituants disposent du soutien nécessaire à une profession d'ingénieur qui progresse et s'autoréglemente, et ce, dans l'intérêt public et à un coût justifié par les résultats.

Ingénieurs Canada a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 31 octobre 2013, le Conseil canadien des ingénieurs est devenu Ingénieurs Canada et, depuis cette date, les statuts constitutifs d'Ingénieurs Canada sont dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* plutôt que de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En sa qualité d'organisme sans but lucratif, Ingénieurs Canada est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

(a) Constatation des produits

Les principales sources de revenus d'Ingénieurs Canada sont les cotisations des membres, les montants provenant des programmes d'affinité et d'assurance.

Les produits provenant des cotisations provinciales et des cotisations annuelles par habitant sont constatés après facturation des membres constituants et figurent au poste services généraux à l'état des résultats. Les revenus des programmes d'affinité sont constatés lorsque les sommes deviennent recouvrables conformément aux modalités de l'accord, que les cotisations soient fixes ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ces sommes figurent au poste programmes nationaux à l'état des résultats.

Les revenus de placements sont reconnus selon le nombre de jours pendant lesquels le placement a été détenu durant l'année. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et pertes sur la cession des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Tous les revenus de placements, y compris les gains et pertes réalisés ou non réalisés sur les placements, sont constatés dans l'état des résultats.

Les revenus des projets financés par des sources externes, qui comprennent les revenus des projets financés par le gouvernement, sont constatés selon la méthode du report au fur et à mesure que les charges admissibles connexes sont engagées, conformément aux dispositions de chaque contrat. Les sommes reçues en excédent des charges admissibles sont comptabilisées sous forme de passif. Ces montants sont inclus dans les revenus des programmes de sensibilisation dans l'état des résultats.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Principales conventions comptables (suite)

(b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de les reporter à la juste valeur. Ingénieurs Canada a choisi de reporter ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour acquérir des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation à la fin de chaque exercice. S'il existe une indication de dépréciation, Ingénieurs Canada doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le montant que pourrait rapporter la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'Ingénieurs Canada pourrait tirer de l'exercice de ses droits sur tout bien affecté en garantie. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, Ingénieurs Canada comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Lorsqu'une immobilisation corporelle cesse de contribuer à la capacité d'Ingénieurs Canada de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Asset	Durée
Ameublement, accessoires et équipement	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

(d) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail sont reportés et amortis sur la durée du bail. L'amortissement annuel est comptabilisé à titre de crédit dans les charges locatives.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Principales conventions comptables (suite)

(e) Charges imputées

Dans l'état des résultats, Ingénieurs Canada présente ses charges par fonction.

Ingénieurs Canada ne ventile pas les charges entre les fonctions après la comptabilisation initiale.

(f) Conversion des devises étrangères:

Les opérations en devises étrangères sont initialement inscrites au taux de change en vigueur à la date de conversion. Les actifs et passifs monétaires sont ensuite convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges en devises étrangères sont convertis au taux mensuel moyen en vigueur pendant l'année. Les gains et pertes découlant de la conversion sont inclus dans les produits financiers dans l'état des résultats.

(g) Utilisation d'estimations:

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des redressements doivent être apportés, ils sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils deviennent connus.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

3. Encaisse et équivalents d'encaisse

(a) Soldes d'encaisse

Les soldes d'encaisse d'Ingénieurs Canada comprennent les fonds d'exploitation détenus dans des banques à charte canadiennes et les sommes détenues dans le fonds du marché monétaire canadien, et peuvent être liquidés en tout temps.

	2023	2022
Fonds d'exploitation	767 242 \$	1 037 730 \$
Fonds du marché monétaire canadien	2 604 542	1 064 446
	3 371 784 \$	2 102 176 \$

(b) Marge de crédit

Ingénieurs Canada possède une marge crédit lui permettant d'emprunter 500 000 \$ (2022 - 500 000 \$) au taux préférentiel majoré de 1%. Cette marge de crédit doit être renouvelée annuellement. Il n'y avait aucun solde impayé en date du 31 décembre 2023 ou 2022.

4. Comptes à recevoir

	2023	2022
Programmes nationaux	1 136 472 \$	1 133 900 \$
Sommes à recevoir – gouvernementales	56 748	59 577
Cotisations à recevoir des membres	3 535	–
	1 196 755 \$	1 193 477 \$

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

5. Placements

	2023		2022	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Obligations	6 767 294 \$	7 060 403 \$	6 482 795 \$	7 002 609 \$
Fonds d'actions canadiennes	1 478 253	1 296 519	2 554 561	2 343 384
Fonds d'actions internationales	1 262 537	1 241 923	1 826 600	1 780 312
Fonds d'actions américaines	1 327 424	932 451	2 167 331	1 877 256
Fonds universels de placements	1 086 109	1 110 521	1 865 534	2 053 163
Alternative – Globale	926 590	961 805	864 072	926 376
	12 848 207 \$	12 603 622 \$	15 760 893 \$	15 983 100 \$

Les placements sont détenus par Ingénieurs Canada afin de financer ses actifs nets qui sont grevés d'une affectation interne à des fins particulières selon la note 9 (a).

6. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Comptable nette	Valeur comptable nette
Ameublement, accessoires et équipement	340 475 \$	265 983 \$	74 492 \$	108 383 \$
Matériel informatique	487 792	403 766	84 026	69 490
Améliorations locatives	1 186 958	853 098	333 860	464 111
	2 015 225 \$	1 522 847 \$	492 378 \$	641 984 \$

Au 31 décembre 2022, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles s'élevaient respectivement à 1 969 195 \$ and 1 327 211 \$.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Comptes fournisseurs et charges courus

	2023	2022
Comptes fournisseurs	375 388 \$	280 161 \$
Frais courus	81 681	67 754
Charge de rémunération à payer	155 754	162 805
Assurance responsabilité professionnelle secondaire payable aux membres	40 679	40 679
	653 502 \$	551 399 \$

Les comptes fournisseurs et les frais courus ne comprennent pas de remises gouvernementales telles que des taxes de vente ou des cotisations sociales.

8. Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

En 2015, Ingénieurs Canada a conclu un bail pour la location de locaux pour les dix prochaines années. Dans le cadre de cette entente, Ingénieurs Canada a touché une allocation au locataire visant à couvrir les coûts d'aménagement jusqu'à concurrence de 30 \$ par pied carré d'espace loué, en plus de profiter d'une période sans loyer de neuf mois.

	Avantages incitatifs relatifs au bail – période sans loyer	Allocation au locataire – coûts d'aménagement	Total
Solde au début de l'exercice	156 690 \$	149 396 \$	306 086 \$
Moins l'amortissement	(44 768)	(42 685)	87 453
Solde à la fin de l'exercice	111 922 \$	106 711 \$	218 633 \$

9. Actifs nets

L'objectif général d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne ses actifs nets consiste à financer les projets à venir, les opérations courantes, les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. Ingénieurs Canada gère ses actifs nets en établissant des fonds affectés et en réservant des montants dans les actifs nets affectés en vue de projets prévus, d'éventualités et d'autres besoins en capital. Ces affectations sont présentées dans l'état de l'évolution des actifs nets et détaillées à la note 9(a).

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Actifs nets (suite)

L'objectif d'Ingénieurs Canada à l'égard de ses actifs nets non affectés consiste à maintenir un solde suffisant pour répondre aux besoins liés à la tenue de ses activités courantes et à financer d'éventuelles pertes latentes sur ses placements. Les actifs nets investis en immobilisations et les actifs incorporels d'Ingénieurs Canada sont équivalents à leur valeur comptable nette, moins les avantages incitatifs à la location correspondants.

Ingénieurs Canada n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital et elle a adopté une nouvelle stratégie générale à l'égard de son actif net, qui a pris effet en 2022.

(a) Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada, comme suit :

La réserve pour éventualités a pour but d'atténuer l'incidence financière du risque d'événements négatifs imprévus qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les produits ou les charges d'Ingénieurs Canada. Le niveau cible de cette réserve est de 2 500 000 \$.

Le fonds général pour imprévus garantit que des sommes seront accessibles en cas de contestation judiciaire, afin de régler les franchises d'assurance et d'aider les ordres constituants lorsqu'il est évident qu'ils n'ont pas les ressources financières voulues pour mettre en œuvre une mesure d'exécution et/ou une obligation statutaire qui aurait des répercussions évidentes et importantes sur les autres ordres. Ce fonds a un niveau cible de 1 500 000 \$.

La réserve pour priorités stratégiques a pour objet de fournir des fonds pour des projets stratégiques prévus et de répondre aux risques et aux besoins d'investissement futurs en lien avec la performance, l'accessibilité et la sécurité des actifs informatiques. Le niveau cible de cette réserve est de 2 000 000 \$.

Le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada créera aussi de nouveaux fonds de réserve ou supprimera les fonds existants, selon les besoins.

10. Engagements

Ingénieurs Canada loue du matériel et des bureaux en vertu de contrats de bail qui viennent à échéance en avril 2024 et en juin 2026. Les loyaux minimaux que l'organisme s'est engagé à payer pour les quatre prochaines années sont les suivants :

2024	\$	665 606
2025		664 882
2026		332 191
	\$	1 662 679

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

11. Programmes nationaux

Ingénieurs Canada est partie à un certain nombre d'accords avec des sociétés de services financiers. En vertu de ces accords, Ingénieurs Canada tire des revenus, appelés produits de programmes d'affinité dans les présents états financiers, de l'achat de biens et de services par les membres des ordres provinciaux et territoriaux membres d'Ingénieurs Canada.

Ces accords ont différentes modalités ainsi que différentes dates d'expiration et méthodes. Certains ont des dates d'expiration fixes avec options de renouvellement, tandis que d'autres restent en vigueur jusqu'à résiliation sur préavis d'une des parties.

Les deux accords les plus importants représentaient 88% (92% en 2022) des produits des programmes d'affinité et couvrent les périodes suivantes :

- un accord d'une durée de douze ans qui prendra fin en décembre 2029 avec renouvellements automatiques de cinq ans jusqu'à résiliation par une des parties sur préavis de 180 jours avant l'expiration de ce délai, qui représentait 69 % des produits des programmes nationaux en 2022 (76 % en 2022); et
- un accord sans date d'expiration fixe, qui représentait 19 % des produits du programme nationaux (16 % en 2022).

12. Cotisation au régime de retraite

Ingénieurs Canada administre le régime le régime de retraite à cotisations déterminées de ses employés, lequel est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. En 2023, les cotisations au régime s'élevaient à 420 133 \$ (374 074 \$ en 2022) et sont incluses dans les salaires et charges sociales.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

13. Gestion des risques financiers

Ingénieurs Canada s'expose à divers risques financiers dans l'exercice de ses activités d'exploitation et d'investissement. La direction d'Ingénieurs Canada a adopté différentes politiques afin de réduire ces risques, dont la Politique en matière de fonds assujettis à des restrictions internes et la Politique sur les engagements financiers et les paiements. Ingénieurs Canada confie également la gestion de son portefeuille de placements à une société de l'extérieur.

(a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Ingénieurs Canada est exposé au risque de marché associé à ses placements, comme l'explique la note 5.

(b) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Ingénieurs Canada est exposé au risque de change en raison de ses investissements libellés en devises étrangères dans ses fonds d'actions américaines, internationales et mondiales, tel qu'indiqué à la note 5. Ingénieurs Canada détient des soldes de trésorerie minimales en devises étrangères.

(c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Ingénieurs Canada est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à ses placements portant intérêt, tel qu'indiqué aux notes 3 et 5. Les autres actifs et passifs financiers d'Ingénieurs Canada ne portent pas d'intérêt significatif. Ingénieurs Canada n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

(d) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché. Ingénieurs Canada est exposé à d'autres risques de prix sur ses placements en actions tel qu'indiqué à la note 5.

(e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Ingénieurs Canada ne puisse pas s'acquitter de ses obligations en temps opportun et de façon rentable. Ingénieurs Canada réduit son exposition au risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Il prépare ses prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

13. Gestion des risques financiers (suite)

(f) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Ingénieurs Canada est exposée au risque de crédit du fait que ses contreparties pourraient ne pas lui verser les sommes qu'elles lui doivent. Afin d'atténuer son risque de crédit, Ingénieurs Canada a conclu des accords à long terme avec la plus grande partie de ses débiteurs, en plus d'appliquer des politiques de crédit et de contrôler les recouvrements. Se reporter à la note 11 pour de plus amples détails sur les accords importants avec des contreparties. Une provision pour créances douteuses est établie en fonction de facteurs entourant le risque de crédit de certains membres, de même qu'en fonction des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 décembre 2023, la provision pour créances douteuses était de néant \$ (néant \$ en 2022).

La direction estime qu'Ingénieurs Canada ne s'expose à aucun risque important découlant de ses instruments financiers, quoique le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la hausse des taux d'intérêt et des fluctuations du marché des actions.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Nomination des auditeurs		5
Objet :	Nommer Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2024.	
Motion(s) à examiner :	<i>Que Raymond Chabot Grant Thornton soit nommé comme expert-comptable chargé d'auditer les comptes d'Ingénieurs Canada pour l'exercice 2024.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être approuvée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits)	
Préparé par :	Derek Ménard, directeur, Finances Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	D. Nedohin-Macek, présidente du Comité FAGR	

Définition du problème/de l'enjeu

- Conformément au Règlement administratif, les membres doivent nommer chaque année à titre d'auditeur d'Ingénieurs Canada un comptable professionnel agréé (CPA) autorisé à exercer la comptabilité publique en Ontario.

Action/recommandation proposée

- Il est proposé que Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) soit retenu pour fournir des services d'audit externe pour l'exercice 2024 à venir, selon les honoraires établis dans la proposition reçue en février 2023.
- Si la nomination est approuvée, ce sera la deuxième année consécutive qu'Ingénieurs Canada retient les services de comptabilité externes de RCGT.
- La politique 6.4 du conseil indique que le Comité des Finances, d'audit et de gestion des risques doit réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur. Cette évaluation a été menée au début de 2023, lorsqu'une demande de proposition a été lancée pour des services d'audit. Trois propositions ont été reçues. Après les avoir évaluées avec l'appui du personnel d'Ingénieurs Canada, le Comité FAGR a recommandé que RCGT soit retenu pour 2023, avec l'option de renouveler le contrat dans les années suivantes.
- RCGT a fait preuve de professionnalisme et ses services d'audit étaient d'un coût raisonnable.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée cette année, étant donné qu'une demande de proposition a été lancée l'année précédente, tel qu'indiqué ci-dessus.

Risques

- Aucun risque n'a été déterminé.

Répercussions financières

- Faire appel aux services de RCGT pour réaliser l'audit de 2024 représente un engagement financier d'environ 17 200 \$ pour l'année budgétaire 2024.

- Ces honoraires sont prévus dans le budget de 2024.

Avantages

- Les frais d'audit de RCGT permettent de réaliser des économies significatives par rapport à d'autres cabinets.
- La collaboration avec RCGT pour une deuxième année consécutive permettra aux auditeurs d'offrir au personnel et au Comité FAGR une plus grande efficacité et une perspective plus approfondie.

Consultations

- S./O.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Au début de l'automne 2024, le personnel, en collaboration avec RCGT, élaborera un plan d'audit qui sera soumis à l'approbation du Comité FAGR d'Ingénieurs Canada.
- Par la suite, RCGT réalisera l'audit de 2024, et les résultats (c.-à-d. les états financiers audités et le rapport d'audit) seront présentés aux membres à la réunion de mai 2025.

Annexe

- Aucune.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Cotisation par personne pour 2026		6
Objet :	Approuver la cotisation par personne pour 2026.	
Motions à examiner :	<i>QUE la cotisation par personne pour 2026 soit fixée à 10 \$ par inscrit.</i>	
Vote requis pour adopter les motions :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être appuyée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits représentés)	
Préparé par :	Derek Menard, directeur, Finances	
Présenté par :	Dawn Nedohin-Macek, présidente du Comité FAGR	

Définition du problème ou de l'enjeu

- La cotisation par personne est définie, en partie, dans l'article 1.1 du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada comme « le montant annuel que les membres doivent acquitter en fonction du nombre d'inscrits ». De plus, selon l'article 7.2 du Règlement administratif, le conseil doit, au plus tard le 1^{er} janvier de chaque année, recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier de la deuxième année suivante.
- Le 5 décembre 2023, les membres ont été informés du montant de la cotisation par personne recommandée par le conseil pour 2026, dans un courriel de Light Go, avocat général et secrétaire général, dans lequel il indiquait :
 - « Lors de sa réunion du 4 décembre 2023, le conseil d'Ingénieurs Canada a convenu de recommander aux membres que la cotisation par personne pour 2026 soit réduite à 10 \$ par inscrit. En conséquence, cette recommandation sera soumise à l'approbation des membres lors de leur assemblée annuelle en mai 2024.

Action ou recommandation proposée

- Que les membres approuvent la cotisation par personne pour 2026.

Répercussions financières

- Cette augmentation de la cotisation par personne à 10 \$ se traduira par une hausse des revenus de 646 000 \$ en 2026 par rapport à 2025.
- Les services fournis par Ingénieurs Canada aux organismes de réglementation représentent environ 48,60 \$ par inscrit.
- La cotisation par personne a été fixée à 10,21 \$ par inscrit de 2006 à 2023. Si on l'avait augmentée de 2007 à 2023 en fonction de l'indice annuel des prix à la consommation de Statistique Canada, elle serait actuellement de 14,83 \$.

Avantages

- Conjointement avec une réduction des dépenses d'exploitation de 568 000 \$ (soit, 4,6 %), les recettes accrues aideront l'organisation à retrouver un budget d'exploitation équilibré.

- Ce retour à un budget d'exploitation équilibré contribuera à assurer la viabilité de l'organisation et le financement du Plan stratégique 2025-2029.
- Le conseil a approuvé des budgets déficitaires ces dernières années, ainsi qu'un financement important pour des projets inclus dans le plan stratégique 2022-2024, afin de puiser dans les réserves non affectées qui avaient largement dépassé leur niveau cible minimum de 1 million \$.
- La croissance des réserves non affectées était due en grande partie à l'acquisition d'environ 2 millions \$ par année en fonds d'affinité qui auraient été versés à Professional Engineers Ontario (PEO) si l'organisme avait adhéré au programme d'affinité. 2024 sera la première année complète de participation de PEO au programme d'affinité, qui utilisera ses 2 millions \$ de fonds d'affinité, ce qui aura une incidence importante sur le taux de croissance futur des réserves non affectées. De ce fait, il est nécessaire de revenir à un budget d'exploitation équilibré.
- La cotisation par personne a été ramenée à 8 \$ par inscrit pour 2024 et 2025 afin de réduire l'important solde des réserves non affectées qui a été accumulé du fait que PEO ne participait pas au programme d'affinité de TD Assurance. Cela permet de réduire les revenus d'un montant estimé à 684 000 \$ (6 %) par année.

Consultations

- La cotisation recommandée pour 2026 est basée sur les revenus et les dépenses prévus pour 2024, 2025 et 2026. Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) et le conseil ont discuté de cette recommandation et l'ont approuvée à la réunion de décembre 2023.
- Les administrateurs ont eu la possibilité de consulter leur conseil respectif et de fournir une rétroaction.

Autres options envisagées

- Trois options pour le montant de la cotisation par personne ont été présentées dans le budget de 2024.
 - Veuillez consulter les [pages 79 à 81 du cahier de travail de décembre](#).
- La réduction des dépenses de 4,6 % est une étape vers le retour à un budget d'exploitation équilibré sans pour autant réduire les actifs nets en dessous des niveaux cibles fixés dans la politique 7.12 du conseil, *Actifs nets*. De nouvelles réductions des dépenses d'exploitation peuvent être nécessaires en 2025 afin d'atteindre un budget d'exploitation équilibré en 2026. Le conseil a approuvé des budgets déficitaires ces dernières années, ainsi qu'un financement important pour des projets inclus dans le plan stratégique 2022-2024, afin de puiser dans les réserves non affectées qui avaient largement dépassé leur niveau cible minimum de 1 million \$.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- La cotisation par personne pour 2026 sera établie à 10 \$ par inscrit.
- Le Comité FAGR se penchera sur le montant de la cotisation par personne pour 2027 lors de sa réunion prébudgétaire d'août 2024.

Annexes

- Aucune

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan stratégique 2025-2029		7
Objet :	Faire approuver le plan stratégique 2025-2029	
Motion à examiner :	<i>QUE les membres approuve le plan stratégique 2025-2029.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité 2/3-60% (la motion doit représenter deux tiers des membres votant, qui doivent représenter un minimum de 60 pour cent des personnes inscrites)	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente d'Ingénieurs Canada et présidente du Groupe de travail sur plan stratégique	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément à la politique 1.4 du conseil, *Plan stratégique*, le conseil est chargé d'élaborer un plan stratégique. La planification stratégique a pour objet de documenter les orientations du conseil et les résultats attendus par les membres.
- Le processus d'élaboration du plan stratégique pour 2025-2029 a commencé au cours de l'été 2022.
- En septembre 2022, une analyse contextuelle préliminaire a été envoyée pour consultation aux organismes de réglementation, au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) et à Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).
- En septembre 2022, le conseil a approuvé la prolongation de la durée du plan stratégique à cinq ans.
- En décembre 2022, le Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS) a approuvé l'analyse contextuelle, et le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a approuvé l'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (FFPM) et des risques stratégiques en décembre 2022 également. Les versions définitives de l'analyse contextuelle, de l'analyse des FFPM et de l'analyse stratégique ont été envoyées au conseil et à ses subordonnés directs, ainsi qu'aux présidents et aux chefs de la direction des organismes de réglementation en février 2023.
- Un atelier de prospective s'est tenu le 22 février 2023 avec les administrateurs du conseil et leurs subordonnés directs, les présidents et les chefs de la direction des organismes de réglementation, afin de cerner les domaines d'intervention stratégiques.
- Au cours de l'atelier de planification stratégique de juin 2023, le conseil a peaufiné les orientations stratégiques potentielles. Les orientations stratégiques ont ensuite été présentées lors d'une séance d'information avec le conseil d'administration, les chefs de direction et les présidents, le 4 octobre 2023. En s'appuyant sur le contenu présenté lors de la séance d'information, Ingénieurs Canada a avec consulté le BCAPG et le BCCAG au cours de leurs réunions d'automne respectives et a organisé des séances de consultations individuelles avec chacun des douze organismes de réglementation, et DDIC.

- [Les commentaires reçus](#) font ressortir les points suivants :
 - Il convient de reporter certaines priorités stratégiques de 2022-2024 au plan stratégique 2025-2029;
 - La portée du travail fait partie du mandat d'Ingénieurs Canada;
 - Les orientations stratégiques proposées appuient les besoins des organismes de réglementation.

Action ou recommandation proposée

- Que les membres approuve le plan stratégique 2025-2029.

Autres options envisagées

- Aucune, étant donné que les membres doivent adopter un plan stratégique, conformément à la politique 1.4 du conseil, *Plan stratégique*.

Risques

- Le fait de ne pas approuver ce plan stratégique pourrait entraîner les conséquences suivantes :
 - Ingénieurs Canada pourrait ne pas avoir d'orientation stratégique pour guider son travail lorsque le plan stratégique 2022-2024 arrivera à échéance.
 - Les organismes de réglementation pourraient ne pas être satisfaits, car ils ont investi du temps et des ressources pour contribuer à l'élaboration du plan;
 - Le conseil d'Ingénieurs Canada ne se sera pas acquitté de ses responsabilités, conformément à la politique 1.4, *Plan stratégique*.

Répercussions financières

- L'ensemble de ces activités devrait coûter environ 5 millions de dollars sur cinq ans (soit un million de dollars chaque année).
- Si les organismes de réglementation souhaitent élargir la portée de la stratégie de marketing, il faudra négocier une discussion distincte sur l'aspect financier.

Avantages

- Les membres ont donné des directives claires à Ingénieurs Canada quant à la suite de ses travaux en 2025-2029.
- Les organismes de réglementation sont au courant de ce qui sera accompli par Ingénieurs Canada en 2025-2029 et l'appuient.
- Le conseil s'acquitte de ses responsabilités, conformément à la politique 1.4 du conseil, *Plan stratégique*.

Consultations

- Les douze organismes de réglementation et DDIC ont été consultés sur les priorités stratégiques proposées.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si les membres adoptent la motion, le plan stratégique 2025-2029 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Annexes

- **Annexe 1** : Ébauche du plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada

Réaliser l'avenir

Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada



Message au nom du conseil d'Ingénieurs Canada

C'est avec grand enthousiasme que nous vous présentons le Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada, intitulé « Réaliser l'avenir ».

Alors que nous nous trouvons au carrefour des progrès technologiques et des progrès sociétaux, on ne saurait trop insister sur le rôle des ingénieurs dans le façonnement d'un avenir durable et novateur. Le plan Réaliser l'avenir reflète notre ferme engagement à nous adapter à l'évolution du paysage et à l'influencer activement. Ce plan est l'aboutissement d'une collaboration étendue, d'une délibération réfléchie et d'un engagement commun en faveur de l'excellence réglementaire.

Réaliser l'avenir souligne notre volonté de traduire des idées ambitieuses en résultats concrets qui profiteront à la profession et optimiseront l'impact des ingénieurs dans le monde. À une époque de transformations rapides, Ingénieurs Canada est prêt à envisager, concevoir et mettre en œuvre des solutions qui transcendent les défis d'aujourd'hui et nous mènent vers un avenir meilleur.

Notre avenir comprend un **système d'agrément** renouvelé qui fonctionne en collaboration avec les organismes de réglementation et les enseignants en génie, ainsi qu'un processus pancanadien d'**évaluation de la formation universitaire** qui est équitable et inclusif pour tous les candidats et candidates.

Nous envisageons une profession qui reflète et sert la **diversité** de la société canadienne. Nous sommes déterminés à continuer d'accroître le pourcentage de femmes parmi les ingénieurs nouvellement titulaires et nous élargissons notre champ d'action pour favoriser la **vérité** et la **réconciliation** avec les peuples autochtones et travailler avec les organismes de réglementation pour améliorer l'**équité**, l'**inclusion** et l'**accessibilité** dans l'ensemble de la profession d'ingénieur.

Nous continuerons de **sensibiliser** le public à la contribution des ingénieurs à la société et de collaborer avec les organismes de réglementation afin de déterminer un plan d'action à long terme pour donner suite à la campagne nationale de marketing « Construire l'avenir ».

Nous respecterons nos obligations éthiques de promotion de la **durabilité environnementale** en adoptant la neutralité carbone et une politique environnementale, sociale et de gouvernance pour refléter notre engagement. Nous déterminerons également comment Ingénieurs Canada, en collaboration avec les organismes de réglementation, peut faire progresser les Objectifs de développement durable des Nations Unies au sein de la profession d'ingénieur.

Nous veillerons également à ce que notre **système de gouvernance** soit conçu pour permettre une prise de décision efficace et digne de confiance qui réponde aux attentes des organismes de réglementation.

Nous réussissons en maintenant des relations solides, en travaillant en étroite collaboration avec les organismes de réglementation du génie du Canada et d'autres parties prenantes, et en restant fidèles à notre vision de faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale.

Au cours des cinq prochaines années, le plan Réaliser l'avenir nous guidera dans nos efforts pour valoriser la profession d'ingénieur, nos membres et l'impact de nos efforts collectifs. Grâce à ces initiatives stratégiques, nous jetons les bases d'un avenir inclusif, durable et prospère.

Nous vous invitons à vous joindre à nous dans ce parcours de croissance, d'innovation et de transformation. Ensemble, nous tracerons la voie de l'excellence en génie pour les générations à venir.



**Nancy Hill, B.A.Sc., LL.B., FCAE,
FEC, P. Eng.**

Présidente



**Michael Wrinch, PhD, FEC,
P.Eng., ICD.D**

Président élu



**Kathy Baig, MBA, FIC,
ing., DHC**

Présidente sortante

À propos d'Ingénieurs Canada

La vision d'Ingénieurs Canada est de faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale.

Au nom des organismes de réglementation d'Ingénieurs Canada, nous fournissons de l'expertise, des services et des outils pour contribuer à façonner l'orientation et la croissance de la profession d'ingénieur au Canada, établir des normes professionnelles élevées et maintenir la confiance de la population envers la profession. Pour s'acquitter de cette responsabilité, Ingénieurs Canada œuvre dans dix domaines principaux :

Agrément : Nous réalisons l'évaluation et l'agrément des programmes de premier cycle en génie des établissements d'enseignement supérieur au Canada en vue de garantir que les diplômés possèdent la formation universitaire requise pour devenir titulaires du permis d'exercice.

Collaboration avec les organismes de réglementation : Nous facilitons et encourageons de bonnes relations de travail entre les 12 organismes de réglementation provinciaux et territoriaux sur des questions d'intérêt commun.

Soutien de l'évaluation, de l'exercice et de la mobilité au Canada : Nous élaborons des guides, des documents et des outils nationaux qui aident les organismes de réglementation à remplir leur mandat et à viser l'excellence dans l'exercice de la profession.

Programmes nationaux pour les ingénieurs : Nous collaborons avec des entreprises de premier plan pour offrir aux ingénieurs des régimes d'assurance, des services financiers, des forfaits de déplacement et bien d'autres services, afin de soutenir les ingénieurs à chaque étape de leur carrière.

Affaires publiques et relations gouvernementales : Nous établissons et entretenons des relations positives avec le gouvernement fédéral et les décideurs politiques, et nous préconisons l'élaboration de politiques d'intérêt public fondées sur des données probantes et s'appuyant sur l'expertise des ingénieurs.

Recherche réglementaire : Nous surveillons le paysage de la réglementation et du génie, et communiquons des informations stratégiques aux organismes de réglementation du génie afin qu'ils puissent s'adapter aux tendances à venir et atténuer les risques.

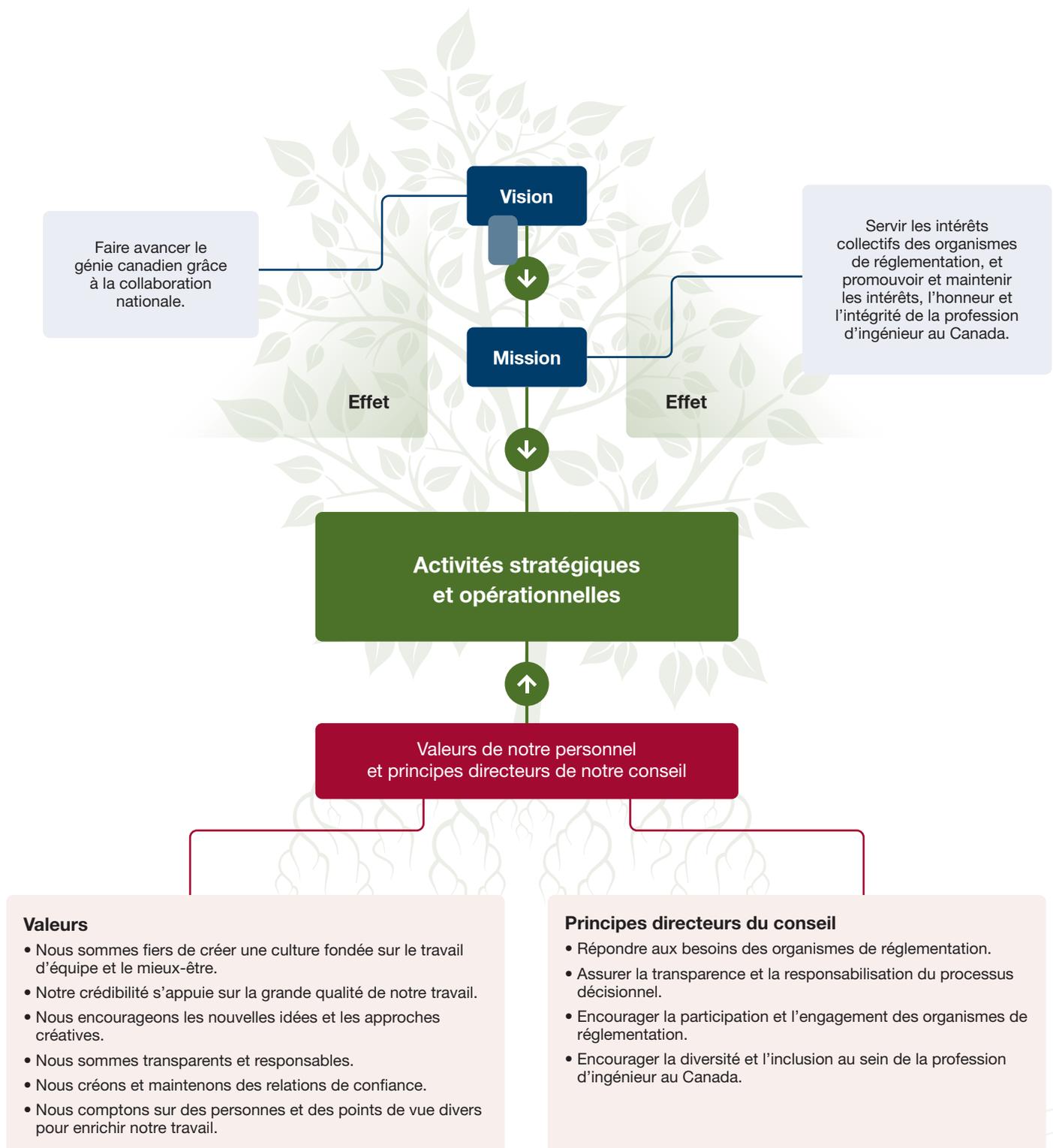
Mobilité internationale : Nous travaillons avec les organismes de réglementation et les partenaires internationaux pour faciliter la mobilité des ingénieurs canadiens souhaitant exercer à l'étranger et des ingénieurs formés à l'étranger souhaitant exercer au Canada.

Rayonnement et sensibilisation du public : Nous nous attachons à promouvoir la valeur de la profession d'ingénieur en favorisant la reconnaissance de sa valeur et de son apport à la société, afin de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.

Équité, diversité et inclusion : Nous nous faisons les champions de la transformation de la profession afin de garantir qu'elle accueille des personnes de tous les milieux et reflète la population canadienne.

Protection des marques de commerce : Nous protégeons tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres, se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets.

Nous y parvenons grâce à l'interaction des principes directeurs de notre conseil d'administration et des valeurs de notre organisation. Ces valeurs imprègnent tous les aspects de notre travail et de notre culture organisationnelle, créant un milieu de travail ouvert où règne la confiance et où chacun peut apporter sa contribution et s'épanouir.



Nos orientations stratégiques

Les ingénieurs bâtissent des solutions pour relever les défis les plus pressants du monde, afin d'assurer un avenir meilleur, durable et plus sûr. Notre plan stratégique reflète la façon dont nous contribuerons à la réalisation de cet avenir. Au cours des cinq prochaines années, nos orientations stratégiques définiront les principaux résultats que nous souhaitons atteindre et guideront l'action d'Ingénieurs Canada pendant la durée de ce plan.

Réaliser une fédération plus forte

Notre succès réside dans notre capacité à réunir rapidement les organismes de réglementation et à parler d'une seule voix pour répondre aux enjeux nationaux.

Dans le cadre du plan stratégique 2022-2024, nous avons conclu avec tous les organismes de réglementation un accord national sur la volonté d'une collaboration et d'une harmonisation réglementaire accrues. Nous élaborerons un processus pour identifier, sélectionner et mettre en œuvre des initiatives de collaboration et d'harmonisation afin que ces efforts fassent partie de notre travail continu avec les organismes de réglementation.

Dans le cadre de l'engagement continu d'Ingénieurs Canada à l'égard de la bonne gouvernance, il est opportun de revoir notre système de gouvernance, dont la version actuelle a été adoptée en 2019. Nous nous inspirerons des pratiques exemplaires de gouvernance et trouverons des moyens d'améliorer notre cadre et nos processus de gouvernance afin qu'ils soient efficaces et adaptés aux enjeux contemporains. Nous examinerons comment la composition, les compétences et la structure hiérarchique du conseil peuvent mieux soutenir l'organisation et les personnes qu'elle sert. Nous examinerons également la procédure de scrutin lors des réunions du conseil et des membres, ainsi que notre modèle de financement en tant que contribution à une fédération unifiée.



Résultats espérés :

Ingénieurs Canada a des processus de gouvernance efficaces et fiables.

Les organismes de réglementation du génie profitent de la collaboration et de l'harmonisation.

La réglementation du génie est plus cohérente, plus efficace et plus efficace partout au Canada.



Ingénieurs Canada a été créé en 1936, sous le nom de Dominion Council of Professional Engineers.

Les membres fondateurs à l'origine du Dominion Council sont l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Saskatchewan. Les autres organismes de réglementation s'y sont joints dans les années qui ont suivi.

En 1959, l'organisme change de nom et devient le Conseil canadien des ingénieurs puis, en 2007, Ingénieurs Canada.

Nos orientations stratégiques

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation

Ingénieurs Canada agréé les programmes de génie au Canada pour les établissements d'enseignement supérieur qui en font la demande. Les candidats au permis d'exercice qui détiennent un diplôme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) satisfont aux exigences de formation pour l'obtention d'un permis d'exercice de tous les organismes canadiens de réglementation du génie. Les candidats diplômés d'autres programmes doivent démontrer que leur formation répond aux exigences de formation requises pour l'obtention d'un permis. Ingénieurs Canada offre des outils aux organismes de réglementation pour leur aider à évaluer les candidats sans diplômes agréés.

Le processus d'agrément canadien a été créé en 1965. Depuis, beaucoup a changé : le nombre de candidats et candidates provenant de l'étranger a augmenté, le nombre de disciplines s'est accru et la pratique du génie s'est complexifiée.

Malgré les modifications apportées à l'agrément et à l'admission, des changements majeurs sont nécessaires afin d'aligner l'évaluation de la formation des candidats diplômés d'un programme non agréé avec ceux d'un programme agréé. Cette évolution est nécessaire afin que les organismes de réglementation satisfassent aux exigences du public, des gouvernements et des candidats à la profession qui s'attendent à une évaluation transparente, équitable et efficace pour tout ceux et celles qui désirent pratiquer le génie au Canada.

Au cours du plan stratégique 2022-2024, nous avons procédé à un examen fondamental du processus d'agrément. Les organismes de réglementation et les parties prenantes ont définis une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice et une définition actualisée du but de l'agrément. Nous avons formulé des recommandations à l'intention du conseil d'Ingénieurs Canada dans un rapport sur la voie à suivre, en indiquant comment les organismes concernés pourraient mettre en œuvre des systèmes conformes au nouveau but de l'agrément et à l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice.

Dans le cadre du plan stratégique 2025-2029, nous aiderons les organismes de réglementation à mettre en œuvre l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice et adapterons les systèmes d'Ingénieurs Canada selon les besoins. En nous basant sur le nouveau but de l'agrément, nous travaillerons avec les principales parties prenantes pour bâtir un système d'agrément amélioré qui soit flexible, adaptable et apprécié par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles de l'agrément. Nous tirerons également parti de nos travaux sur l'harmonisation et la collaboration à l'échelle nationale et étudierons l'analyse de rentabilité d'un processus national d'admission et d'évaluation de la formation pour les candidats formés à l'étranger qui cherchent à obtenir un permis d'exercice.



Résultats espérés :

L'agrément est valorisé par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles de l'agrément.

Les organismes de réglementation disposent de systèmes d'octroi de permis d'exercice fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice.

Les processus d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignés de façon plus équitable.



En 2020, plus de 18 000 étudiants ont obtenu un diplôme d'un programme de génie agréé par le BCAPG. En 2022, les organismes de réglementation canadiens ont accordé un permis d'exercice à 10 979 nouveaux ingénieurs, dont 67 % détenaient un diplôme d'un programme agréé par le BCAPG et 33 % un diplôme de l'étranger.

Nos orientations stratégiques

Réaliser notre rôle dans la durabilité

Les ingénieurs ont la responsabilité de considérer avant tout la sécurité, la santé et le bien-être du public ainsi que la protection de l'environnement. Non seulement les ingénieurs jouent un rôle clé dans le développement durable, mais ils protègent aussi l'intérêt public. Les organismes de réglementation du génie établissent les normes et les exigences qui régissent les ingénieurs et l'exercice du génie, y compris celles liées au développement durable.

Les [17 objectifs de développement durable des Nations Unies \(ODDNU\)](#) ont été cités et intégrés dans le cadre d'évaluation des qualités des diplômés et des compétences professionnelles (Graduate Attributes and Professional Competencies Framework) de l'International Engineering Alliance, et servent également de base aux six grands défis du génie canadien (Canadian Engineering Grand Challenges) 2020-2030 de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada.

De nombreux organismes de réglementation professionnelle s'attaquent aux changements climatiques de différentes manières, notamment dans leur processus décisionnel, leurs pratiques professionnelles et leurs activités, et en travaillant en partenariat avec d'autres parties prenantes.

Dans le cadre du plan stratégique 2025-2029, nous travaillerons avec les organismes de réglementation pour définir le meilleur soutien à leur apporter en ce qui a trait à la gestion de l'environnement. Nous explorerons si nous voulons devenir carboneutres et adopterons une politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) pour guider nos processus de prise de décision. Nous travaillerons également avec les organismes de réglementation pour déterminer comment Ingénieurs Canada peut les soutenir pour aider la profession à atteindre les ODD de l'ONU.



Selon le sondage de 2022 de KPMG sur les rapports de développement durable des entreprises, 94 % des entreprises canadiennes rendent compte de leurs efforts en matière de durabilité, les principaux secteurs étant les services financiers, l'industrie, la fabrication et la métallurgie, et les services publics. Parmi ces entreprises, 45 % recherchent l'assurance d'une tierce partie.



Résultat espéré :

Ingénieurs Canada a un rôle défini en matière de gestion environnementale qui complète les efforts des organismes de réglementation.



Nos orientations stratégiques

Réaliser une profession inclusive

Pour demeurer dynamique et continuer de se développer, la profession d'ingénieur doit s'assurer que les solutions répondent aux besoins d'une clientèle de plus en plus diversifiée et comprendre l'impact des travaux d'ingénierie sur les nombreuses communautés desservies. Ingénieurs Canada travaille à l'avancement des femmes dans la profession depuis plus de trois décennies. Depuis 2014, l'initiative 30 en 30 rassemble des voix de l'ensemble de la communauté des ingénieurs qui sont unies par la volonté de faire passer le pourcentage de nouvelles ingénieures à 30 pour cent d'ici 2030.

Au cours du plan stratégique 2022-2024, nous avons fourni des informations pour soutenir les organismes de réglementation et notre réseau 30 en 30 afin de leur permettre d'accroître le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice. Nous avons également partagé des informations et facilité la collaboration et l'échange d'informations entre les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement supérieur et les employeurs d'ingénieurs. Nous avons organisé et développé la conférence nationale annuelle «30 en 30», élargi notre partenariat avec les fédérations d'étudiants et les associations nationales pour soutenir l'initiative 30 en 30, et participé à plusieurs conférences et projets pour appuyer la priorité stratégique, ce qui a permis de créer de nouveaux outils et ressources. Nous avons également réalisé une analyse contextuelle, une évaluation de la première décennie de 30 en 30 et commencé à mettre en œuvre les recommandations du rapport.

Dans le cadre du plan stratégique 2025-2029, nous continuerons de nous concentrer sur le changement de culture dans le milieu du génie afin de le rendre plus inclusif et d'accroître la représentation des femmes dans la profession. Alors que nous nous dirigeons vers 2030, notre approche collaborative continue nous permettra d'axer nos efforts sur le recrutement et le maintien des femmes dans la profession et de maintenir l'élan au-delà de 2030.

Nous adopterons une approche qui reconnaît l'intersectionnalité des identités. Pour que la profession d'ingénieur soit réellement inclusive, nous adopterons les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA). Nous nous associerons à des organisations et travaillerons en étroite collaboration avec les organismes de réglementation pour établir notre rôle en qui a trait à la promotion de l'IDEA dans le domaine du génie. Et nous nous efforcerons nous-mêmes de devenir un employeur de choix en matière d'IDEA.

Nous apporterons un soutien et un leadership à l'échelle nationale pour faire progresser la vérité et la réconciliation dans la profession d'ingénieur. Sous la direction de notre Comité consultatif autochtone, nous adopterons une approche sensible aux valeurs culturelles qui nous permettra de jeter les bases de la vérité avant la réconciliation, de développer et d'accroître nos partenariats, et de fournir de la formation et des ressources à notre personnel et à nos bénévoles.



« Comme pour toute transformation culturelle, il n'existe pas de formule unique. De nombreux leviers doivent être actionnés. »

-Mia Mends, responsable mondiale de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et PDG d'Impact Ventures, à Sodexo Amérique du Nord



Résultat espéré :

Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et qui accueille la vérité et la réconciliation.

Nos orientations stratégiques

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs

Les ingénieurs adhèrent aux normes techniques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Ils protègent l'intérêt public en concevant des traitements médicaux qui sauvent des vies, en exploitant des sources d'énergie fiables, en créant des infrastructures sûres et durables, en renforçant la cybersécurité, ou en faisant progresser l'exploration spatiale, pour ne nommer que quelques-uns de leurs réalisations. Plus le public en apprend sur le travail des ingénieurs, plus il accorde sa confiance à la profession.

Au cours du plan stratégique 2022-2024, nous avons mené une campagne nationale de sensibilisation de plusieurs millions de dollars pour amener les leaders d'opinion du Canada à percevoir différemment les ingénieurs et leur impact sur la vie de la population canadienne en mettant en lumière la façon dont ces derniers changent les choses dans le monde. Cette campagne a été étayée par l'élaboration d'un ensemble de messages nationaux cohérents visant à communiquer la valeur du permis d'exercice au public, aux diplômés en génie, aux ingénieurs stagiaires, aux employeurs, et à d'autres groupes. Nous avons également lancé le site Parcours vers l'ingénierie pour aider les étudiants et les diplômés en génie à faire une demande de permis d'exercice en leur fournissant les informations et les ressources nécessaires pour réussir.

Dans le cadre du plan stratégique 2025-2029, nous réunirons les organismes de réglementation pour examiner l'impact de notre campagne nationale de marketing et déterminer quelle approche devrait adopter Ingénieurs Canada pour mieux faire connaître la profession et renforcer la confiance à son égard, et de quelle manière cette approche peut être mise en œuvre à la lumière de l'investissement financier nécessaire pour atteindre le succès. Une décision sur la façon dont Ingénieurs Canada doit procéder guidera la mise en œuvre d'un plan d'action. Nous continuerons également à mettre en œuvre le programme Parcours vers l'ingénierie et les outils de communication sur la valeur du permis d'exercice.



Résultat espéré :

Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société.



Un sondage d'opinion mené par Ingénieurs Canada a montré que les ingénieurs sont largement connus du public, mais pas très bien compris.

Plus de quatre répondants sur cinq font confiance aux ingénieurs et reconnaissent qu'ils inspirent respect et confiance.

Mais dans les questions plus approfondies, on constate un manque de connaissances considérable en ce qui concerne l'étendue de l'expertise des ingénieurs et leur impact dans le monde.

La campagne Construire l'avenir a incité le public canadien à élargir sa perception des ingénieurs, non seulement en tant que bâtisseurs de ponts et de bâtiments, mais aussi en tant que bâtisseurs de solutions qui rendent notre monde meilleur.





55, rue Metcalfe, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
ingenieurscanada.ca

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par les membres

Élection des administrateurs et administratrices		8
Objet :	Élire les administratrices et administrateurs d'Ingénieurs Canada	
Motion(s) à examiner :	<p>Que les administratrices et administrateurs suivants soient élus pour les mandats indiqués ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">• Christopher Dixon, candidat du Yukon (2024-2027)• Ann English (administratrice en poste), candidate de la Colombie-Britannique (2024-2027)• Lisa Doig, candidate de l'Alberta (2024-2027)• Anjum Mullick (poste vacant pourvu), candidate de l'Alberta (2024-2027)• Andrew (Drew) Lockwood, candidat de la Saskatchewan (2024-2027)• Jitendra Paliwal, candidat du Manitoba (2024-2027)• Marisa Sterling, candidate de l'Ontario (2024-2027)• Arjan Arenja (administrateur actuel), candidat de l'Ontario (2024-2027)• M. Jean-Luc Martel, candidat du Québec (2024-2027)• Elliott Coles, candidat de l'Île-du-Prince-Édouard (2024-2027)• Darlene Spracklin-Reid (administratrice actuelle), candidate de Terre-Neuve (2024-2027)	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des 2/3-60 % (la motion doit être approuvée par au moins les deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins soixante pour cent des inscrits)	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente d'Ingénieurs Canada, et administratrice de l'Ontario	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada stipule que chaque membre doit remettre à la secrétaire, pour examen à l'assemblée annuelle des membres, une liste de candidats et candidates qui sont des ingénieurs en règle. Seuls les candidats et candidates désignés conformément à la politique de mise en candidature établie dans le Règlement administratif sont admissibles aux fonctions d'administrateur ou administratrice.
- Dans le cadre de l'appel de candidatures, les membres reçoivent la politique du conseil 4.8, *Profil de compétences du conseil*, qui décrit les habiletés, attitudes et domaines de connaissances exigés des administrateurs et administratrices afin de servir les intérêts d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation. Le profil comprend aussi de l'information sur l'expérience pratique recherchée et les autres exigences d'un membre efficace du conseil.

Action/recommandation proposée

- Que les membres approuvent la liste des candidates et candidats aux postes d'administratrices et administrateurs pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- S./O.

Risques

- S./O.

Répercussions financières

- Les administrateurs et administratrices occupent leur poste sans rémunération, mais peuvent se faire rembourser les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

Avantages

- Le conseil bénéficiera durablement du soutien de ces membres dans l'exécution de son travail.

Consultations

- Au départ, Engineers Geoscientists Manitoba (EGMB) a fourni une liste de candidatures. Le Comité RH a examiné les compétences de chaque candidat.e qualifié.e par rapport aux besoins actuels du conseil et a recommandé à EGMB de soumettre un candidat pour élection par les membres.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Ingénieurs Canada mettra à jour les déclarations et rapports exigés par le gouvernement en y incluant les renseignements sur les nouveaux administrateurs et administratrices.

Annexes

- S./O.